

Fédération SUD Éducation
31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris
Tél. : 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org

Conseil fédéral des

21 et 22 JUIN 2018

CAHIER PRÉPARATOIRE



Hébergement

Hébergement militant proposé par SUD éducation Paris

[RD du CF de septembre 2013 : SUD éducation Paris prend en charge l'hébergement sous forme d'hébergement militant d'une partie des camarades venant à Paris pour les commissions et CF. SUD éducation Paris bénéficie alors d'un apurement de la dette d'un montant équivalent à : nombre de militant hébergé x 50 euros.]

- ↳ Contacter directement le syndicat SUD éducation Paris : sudeducation75@wanadoo.fr
- et
- ↳ Signaler à la fédération que l'hébergement a bien été effectué : fede@sudeducation.org

Hôtels

- Liste mise à jour en 2016 - Prix indicatifs donnés sur les sites -

Attention le remboursement fédéral ne peut pas excéder 50 euros la nuit !

↳ Hôtel de Milan

<http://hoteldemilan.com/>

17 rue de Saint Quentin, 75010 Paris
Tel : 01 40 37 88 50 - Fax : 01 46 07 89 48
hdm@Hoteldemilan.com
Métro Gare du Nord
Simple : à partir de 40€ / Twin : 56€
Petit déjeuner : 5€

↳ Hôtel l'Oiseau Bleu

<http://www.oiseaubleuparis.co.uk/index.php/fr/>
24 Rue d'Avron, 75020 Paris
Tel: 01 43 71 91 30 - Fax: 01 43 71 95 17
Métro Avron ou Buzenval
Simple : à partir de 59€ / Twin : 76€
Petit déjeuner : 7€50

↳ Grand Hôtel du Prince Eugène

12 rue du Château d'eau, 75010 Paris
Tel : 01 42 39 89 13
eugeneprince_fr@yahoo.fr
Métro République
Simple : à partir de 45€ / Twin : 66€

↳ Hôtel Camélia Prestige

<http://www.hotelcamelianation.com/>
6, Avenue Philippe Auguste, 75011 Paris
Tel : 01 43 73 67 50
Métro Nation
Simple : à partir de 50€ / Twin : 65€

↳ Hôtel des Trois Nations

<http://www.hotel3nations.com/>
13 rue du Château d'eau, 75010 Paris
Tel : 01 42 38 18 18
hotel3nations@wanadoo.fr
Métro République
Simple : à partir de 85€ / Twin : 150€
Petit déjeuner : 8€

↳ Hôtel Saint Sébastien

<http://www.hotel-st-sebastien.com/>
42 rue Saint-Sébastien, 75011 Paris
Tel : 01 43 38 57 57 - Fax : 01 43 38 46 57
contact@hotel-st-sebastien.com

Métro Richard Lenoir

Simple : 60€ / Twin : 140€
Chambre multiple : 28€/personne

↳ Hôtel du Marché Saint-Martin

6 Passage du Marché Saint-Martin, 75010
Tel : 01 42 06 44 53
hoteldumarche@netcourrier.com
Métro Jacques Bonsergent
Simple : à partir de 45€
Petit déjeuner : 6€

↳ Hôtel du Nord - Le Pari Vélo

<http://www.hoteldunord-leparavelo.com/hotel.html>
47, rue Albert Thomas, 75010 Paris
Tel : 01 42 01 66 00 - Fax : 01 42 01 92 10
contact@hoteldunord-leparavelo.com
Métro République ou Bonsergent
Simple : 73€ / Twin : 86€
Petit déjeuner : 8€

↳ The element hotel

<http://www.theelementhotel.fr/>
3 Rue D'Aix, 75010 Paris
Tel: 01 42 08 09 04 - Fax: 01 42 41 72 17
Métro Goncourt
Simple : 77€ / Twin : 81€

↳ Hôtel District République

<http://www.hoteldistrictrepublique.com/fr/>
4, rue Lucien Sampaix, 75010 PARIS
Tel. : 01 42 08 20 09 - Fax : 09 55 87 30 55
contact@hoteldistrictrepublique.com
Métro Jacques Bonsergent
A partir de 49€ pour 1 personne
Petit déjeuner : 8 €

↳ Hôtel Richard

<http://hotel-richard-paris-france.cote-dazur-hotels.com/>
35 rue Richard Lenoir, 75 011 Paris
Tél : 01 43 79 39 98
Métro Charonne ou Voltaire
Simple : 50€ / Twin : 100€
↳ Little Hôtel
<http://www.littlehotel.fr/>

3 Rue Pierre Chausson, 75010 Paris
Tél : 01 42 08 21 57 - Fax : 01.42.08.33.80
littlehotel@wanadoo.fr
Métro Jacques Bonsergent
Simple : 80€ / Twin : 100€

↳ Hôtel d'Alsace
<http://www.hotel-alsace-paris.com/>
85, Gare de l'Est - Paris 75010
Tel : 01 40 37 75 41
hoteldalsace75@gmail.com
Métro Gare de l'Est
Simple : 75€ / Twin : 110€

↳ Alfa Hôtel Nation
<http://www.alfahotel.fr/>
12 Rue Guénot, 75011 Paris
Tel : 01.43.71.37.22
info@alfahotel.fr
Métro Rue des Boulets
Simple : 55€ / Twin : 56€ / Triple : 75€

Petit déjeuner : 5€

↳ Auberge de jeunesse Yves Robert
<http://www.fuaj.org/Paris-yves-robert>
20 rue Pajol, 75018 Paris
Tel : 01 40 38 87 90
paris.pajol@hifrance.org
Métro La Chapelle ou Marx Dormoy
Adhésion annuelle FUAJ : 11€
En chambre privée : 68€ pour 2 lits
En chambre partagée : 30€/personne
Petit-déjeuner compris

↳ Zazie Hôtel
<http://www.zaziehotel.paris/>
3 rue de Chaligny - 75012 Paris
Tél. : 01 46 28 10 20 - Fax : 01 46 28 69 66
contact@zaziehotel.paris
Métro Diderot ou Gare de Lyon
Simple : 65€ / Twin : 69€
Petit-déjeuner 9€

Extraits du Règlement Intérieur concernant les conseils fédéraux

III. Conseil Fédéral

III-3. Ordre du jour

Le CF doit être le lieu de débat, d'analyse de la situation, d'élaboration des orientations et des stratégies syndicales. La CE fait parvenir aux syndicats une première proposition d'ordre du jour trois semaines avant le CF. Après retour des syndicats, l'ordre du jour est arrêté deux semaines avant le CF et envoyé par la CE à tous les syndicats.

La présentation des points à l'ordre du jour par syndicat ou par commission y est minutée. L'ordre du jour est discuté puis adopté en début de CF. Si l'ordre du jour n'est pas épousé le second jour à 14 h, les points restant à aborder sont reportés au début du CF suivant. En fonction de l'actualité et de la nécessité pour la Fédération d'avoir une position, la CE ou un syndicat peut proposer d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour.

III-4. Animation

La CE est garante de la continuité des débats avec les CF précédents, des horaires et du caractère effectif de la prise de décision du Conseil Fédéral. Les débats sont introduits brièvement par un des membres de la CE, un-e délégué-e d'un syndicat, un-e responsable de commission ou un-e mandaté-e fédéral-e selon le cas. Les deux premières tranches de travail doivent être l'occasion d'un débat général sur l'actualité, les luttes, notre activité dans les départements. Ce débat doit déboucher sur la définition d'interventions fédérales pour les semaines qui suivent. Dans le cadre d'une animation tournante entre les syndicats, un membre de la CE assiste chacune des présidences de séance. Le partage du temps de parole doit permettre l'expression du plus grand nombre de syndicats. À cette fin, la priorité d'expression sera donnée aux syndicats ne s'étant pas encore exprimés dans le débat.

III-5. Application des décisions

Les décisions adoptées en CF sont effectives immédiatement après le vote.

III-6. Compte rendu

Un relevé de décisions du CF est rédigé après chaque séance par la Commission Exécutive, avec le détail des votes et la publication de toutes les motions soumises au CF. Il est envoyé dans les huit jours à tous les syndicats. Les syndicats ont alors une semaine pour faire parvenir à la CE d'éventuelles demandes de corrections du relevé des décisions. A l'issue de ce délai, la CE envoie à tous les syndicats un relevé des décisions consolidé. Le relevé des décisions est soumis à l'approbation du CF suivant.

Les syndicats en charge du secrétariat adressent dans les quinze jours leur compte rendu à la CE, qui les relit, rectifie les erreurs manifestes en accord avec le syndicat rédacteur, et transmet le compte rendu compilé aux syndicats.

Le compte rendu de chaque CF est approuvé, en tant que mémoire des débats du syndicat, en début de CF suivant.

Modalités de remboursement fédéral pour les CF

La fédération rembourse les syndicats pas les syndiqué-e-s :

- remboursement des trajets SNCF à 100% ;
- remboursements de € 50 par nuit et par personne sur présentation d'une facture d'hôtel ;
- prise en charge de 2 délégué-e-s par syndicat, si plus de 2, à la charge de la structure locale ;
- pour les trajets en voiture rien n'est établi (très peu fréquents: €0,304 x km pour le moment) ;
- pour les syndicats d'Outre-Mer : 5 voyages par an pour un-e représentant

Règles adoptées pour les prises de paroles

- mise en place d'une liste canadienne ; les syndicats n'ayant pas encore parlé sont prioritaires dans le tour de paroles
- Limitation des temps de parole lors des CF à 3 mn pour la première intervention puis 2 mn pour les suivantes. (ne concerne pas la présentation du point)

SOMMAIRE

B – Actualité.....	6
B.2.3 Appel : « La première pierre d'une autre université : penser, refonder, bâtir ».....	6
D Congrès.....	7
Proposition de courrier aux adhéren-te-s pour les élections.....	7
E CR des premières rencontres internationales, politiques, culturelles, artistiques et sportives des femmes en lutte à Morelia, du 7 au 11 mars 2018.....	8
F Conflits et médiations	9
F-3 médiation Julie Olivier SUD éducation 14.....	9
G. Mandements fédéraux et décharges.....	13
Contribution des MS au débat sur les décharges.....	13
Demande de mandatement fédéral concernant la revue Les Utopiques de Solidaires.....	13
I Modifications du RI.....	14
I-1 modification relative à la validation des mandats.....	14
Argumentaire de Sud éducation 91.....	14
K Élections.....	14
Constitution des listes - point d'étape n°1.....	14
K-5 Base PF CTMESRI ou 4 pages SUD Éducation SUD Recherche 2018.....	15
Élections au CTMESR du 4 décembre 2014.....	17
M Interprofessionnel et Solidaires.....	20
M-3 Création du Syndicat Solidaires Jeunesse et Sports.....	20
N Formation syndicale.....	21
N-2-1 Calendrier des formations 2018-2019.....	21
Commission formation syndicale.....	21
O. Journal.....	22
Article proposé par la commission Second degré.....	22
Remarques du 62 sur l'article agentes division sexuelle de la com second degré.odt.....	23
P L'antisexisme dans la fédération.....	23
Q fonctionnement des commissions.....	27
Q-1 ESR Motion proposée par les syndicats 29 ; 34 ; 86 ; 91 ; 25-39-70-90.....	27
R Soutien juridique / financier.....	29
R-1 Participation aux frais de justice d'Armelle Mabon.....	29
R-2 Demande d'aide fédérale pour un refus d'imputabilité au service.....	30
R-3 Prise en charge amende « péage ouvert » - O4.....	31

B – Actualité

B.2.3 Appel : « La première pierre d'une autre université : penser, refonder, bâtir »

A celles et ceux qui se préoccupent de rendre de la conscience à leur vie, qui n'en peuvent plus depuis 30 ans des réformes mortifères, de la compétition à outrance comme idéologie, seule créatrice de richesse, de la destruction de la culture, du rabougrissement des savoirs, nous lançons un appel à bâtir les nouvelles universités que l'État refuse de créer ! C'est à Vincennes, ce samedi 2 juin 2018 à 17h (Lac Daumesnil), que nous poserons la première pierre de l'Université en refondation et appellerons à lancer autant de chantiers que nécessaire partout en France.

Dans le débat public sur l'Université, les questions les plus urgentes masquent des problèmes plus profonds. Ainsi, la comparaison entre l'algorithme APB et la mise en concurrence des étudiants et des universités par Parcoursup fait écran à des réformes plus souterraines : obsolescence programmée du baccalauréat, professionnalisation de la licence, réduction ou assujettissement des humanités, augmentation drastique des frais d'inscription, séparation de l'enseignement supérieur entre collèges universitaires paupérisés, dits « de proximité », et établissements « de recherche intensive visibles internationalement », dérégulation des formations diplômantes et transformations des statuts des universitaires.

Toutes ces réformes pallient de faux problèmes créés de toutes pièces par la haute fonction publique pour masquer le sous-investissement chronique de l'État dans l'enseignement supérieur et la recherche. Alors que l'augmentation démographique de l'an 2000 et le désir grandissant des bacheliers de poursuivre leurs études conduit à un afflux de 150 000 étudiants en dix ans, l'État n'est plus à la hauteur de ce formidable élan : les budgets de l'Université stagnent et l'ouverture de postes d'enseignant-chercheurs diminue – 7000 postes de titulaires en moins depuis 2009. Le programme d'Emmanuel Macron avait pourtant raisonnablement chiffré les besoins à 2 milliards d'euros pour la recherche et à 2 milliards d'euros pour l'Université, mais l'arbitrage fait au nom du réalisme est sans appel : alors que nous sommes l'un des pays les plus riches du monde, il n'y aura pas un centime !

Le problème des moyens masque lui-même d'autres questions, plus fondamentales, qui touchent à l'essence même de l'Université comme institution de diffusion et de mise en partage gratuit des savoirs produits par celles et ceux qui les créent. Force est de constater que les personnes qui président depuis quelques temps à la dénaturation du métier d'universitaire sont souvent les mêmes qui ne l'exercent pas ou plus et qui ne créent rien non plus. Comment expliquer que l'évolution des carrières universitaires consiste à toujours plus s'éloigner de l'enseignement et des premières années de Licence au fur et à mesure que l'on monte en grade, quand ces étudiants constituent précisément la future richesse de l'Université ?

Nous entendons affirmer ici que le savoir n'est ni affaire de managers, ni affaire de bureaucrates et appelons à la refondation de l'Université. Retournons à ses sources, faites de liberté, de collégialité, d'exigence et d'émancipation. Plutôt que de fermer les universités aux classes populaires par le jeu de la sélection de Parcoursup, ouvrons-les ! Ce qui est en oeuvre aujourd'hui, c'est une offensive généralisée contre toute possibilité de dire le vrai sur le monde et sur la société. Par le fléchage des crédits des laboratoires et l'imposition de réorientations thématiques, la recherche est de plus en plus soumise à des impératifs de rentabilité. L'instrumentalisation et la professionnalisation des disciplines visent à affaiblir les savoirs critiques en les soumettant au marché de l'emploi.

Pour retrouver prise sur *notre* monde et le ré-inventer, il est nécessaire de ré-instituer l'Université comme lieu de pensée ouvert, en savoirs comme en actes. Pour engager ce chantier, nous entendons renouer avec l'idée d'Université expérimentale, telle qu'elle a pu émerger à Vincennes, il y a 50 ans, et mettre en œuvre une alternative au modèle aliénant de la concurrence généralisée. Nous aspirons au meilleur de la formation Universitaire, en nous réappropriant nos pratiques, débarrassées de l'emprise de la bureaucratie gestionnaire. Il s'agit, enfin, de faire pression sur l'État pour renouer avec les principes fondateurs de l'Université, conformes aux aspirations émancipatrices, et pour en obtenir les moyens.

Cinq universités manquent, l'État se refuse à les créer ? Construisons-les !

Nous appelons celles et ceux qui le souhaitent – architectes, maçons, charpentiers, ouvriers, universitaires (précaires ou non), lycéens, étudiants, parents ou simples citoyens – à bâtir ensemble ces universités qui seront les biens communs de la société que nous ambitionnons de construire. Retrouvons-nous à Vincennes pour poser symboliquement la première pierre d'une université renouvelée et en asseoir les fondations. Nous profiterons de ce moment pour débattre et affirmer que nous préemptions notre droit au savoir et que nous sommes déterminés à nous mettre en chantier, c'est-à-dire, avant tout, à faire. « Faire » est une qualité ; « faire » c'est envisager l'autre comme acteur, actrice, de son propre dépassement ; « faire », c'est juguler la fragmentation, l'isolement, l'individualisme et

l'anomie qui dévitalisent notre société tout entière ; « faire », c'est mettre en chantier en engageant sa vie de la première pierre jusqu'à la fête inaugurale, dans un débordement permanent.

Tant il est vrai que « créer, c'est résister, et résister, créer ».

Premier signataires

Des étudiantes, étudiants, lycéennes et lycéens d'Aix, Bordeaux, Brest, Clermont, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Nanterre, Nantes, Nice, Paris 1, Paris 3, Paris 8, Rennes, Rouen, Saint-Denis (Paris 8), Sorbonne Université, Strasbourg, Toulouse et Valenciennes.

Thomas Alam, universitaire, science politique, **Bruno Andreotti**, universitaire, physique, **Corinne Davault**, universitaire, sociologie & d'anthropologie, **Dominique Archambault**, universitaire, informatique, **Isabelle Attard**, ex-députée écologue, **Clémentine Autain**, Députée FI, **Olivier Berné**, chercheur, astrophysique, **Anne Bory**, universitaire, sociologie, **Isabelle Bruno**, universitaire, science politique, **Gilles Chantraine**, chercheur, sociologie, **Éric Fassin**, universitaire, sciences politiques, **Pierre Gilbert**, universitaire, sciences politiques, **Nacira Guénif**, universitaire, sciences de l'éducation, **Odile Henry**, universitaire, sciences politiques, **Hélène Conjeaud**, retraitée chercheuse, biophysique, **Thomas Coutrot**, économiste, **Pascal David**, universitaire, physique, **Laurence De Cock**, professeure, histoire, **Milena Doytcheva**, universitaire, sociologie, **Pascale Dubus**, universitaire, histoire de l'art, **Elsa Faucillon**, députée GDR, **Jean-Louis Fournel**, universitaire, études italiennes et histoire de la pensée politique, **Chantal Jaquet**, universitaire, philosophie, **Sophie Jallais**, universitaire, économie, **Marietta Karamanli**, députée NG, **Mathilde Larrère**, universitaire, histoire, **Éric Lecerf**, universitaire, philosophie, **Olivier Long**, universitaire et peintre, **Frédéric Lordon**, chercheur, philosophie, **Jean-Marie Maillard**, chercheur, physique, **Pascal Maillard**, universitaire, littérature française, **Guillaume Mazeau**, universitaire, histoire, **Julien O'Miel**, universitaire, science politique, **Hélène Nicolas**, universitaire, études de genre, **Nicolas Offenstadt**, universitaire, histoire, **Pierre Ouzoulias**, chercheur, sénateur CRCE, **Joël Pothier**, universitaire, bioinformatique, **Pablo Rauzy**, universitaire, informatique, **Sabine Rubin**, députée FI, **Arnaud Saint-Martin**, chercheur, sociologie, **Johanna Siméant-Germanos**, universitaire, science politique, **Yasmine Siblot**, universitaire, sociologie et d'anthropologie, **Jérôme Valluy**, universitaire, sciences de l'information et de la communication, **Sophie Wahnich**, universitaire, histoire

AGEPS de P4, Comité A.E.C, RogueESR, Sauvons l'Université, SNESUP-FSU, Solidaires étudiant-es Montpellier, Solidaires étudiant-es Paris 4, Solidaires étudiant-es Paris VIII, Sud Education Paris

D Congrès

Proposition de courrier aux adhéren-te-s pour les élections

Cher-e camarade,

Le VIIIe congrès de la Fédération SUD éducation s'est déroulé à Boulogne-sur-Mer entre le 26 et le 30 mars dernier. Tu trouveras dans ce pli le cahier de congrès, qui reprend les quatre textes d'orientation qui ont été adoptés, un bilan de l'activité fédérale, ainsi que les statuts et le règlement intérieur mis à jour.

Par ailleurs, plusieurs documents ont été mis à disposition des syndicats membres de la fédération : une annexe comprenant les textes rejetés par le congrès, les différentes motions d'actualité ainsi que les amendements aux statuts et au règlement intérieur rejetés par le congrès. Ont été également transmis aux syndicats membres les résultats de chaque vote, syndicat par syndicat. C'est dans un souci élémentaire de démocratie que ces documents sont rendus accessibles à toutes et tous les adhérent-e-s de la fédération.

Le congrès est un rendez-vous important de notre fédération, qui a pour objectif de construire un outil commun au service des luttes. Et les luttes ne manquent pas en ce moment, notamment dans notre secteur professionnel avec en particulier les mobilisations contre la sélection à l'entrée à l'université ou contre la réforme du lycée et du bac. En ce printemps 2018, elles fleurissent également en-dehors de notre secteur professionnel : cheminots, EHPAD, Air France, sans oublier Notre-Dame-des-Landes. Notre syndicalisme est bien un syndicalisme de lutte, ainsi que l'on rappelé différents textes, contributions, motions d'actualité, lors du congrès.

Mais notre syndicalisme, pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, doit faire face à une échéance majeure : les élections professionnelles qui auront lieu du 29 novembre au 6 décembre 2018. La perte de notre

représentativité lors des élections de 2014 a considérablement mis en difficulté notre activité syndicale, en particulier avec la perte de la moitié de notre temps de décharge.

Mais la menace est encore plus grande aujourd'hui. Si l'on ne parvenait pas, toutes et tous ensemble, à retrouver la représentativité lors des prochaines élections, on pourrait avoir affaire à des remises en cause bien plus graves : sur le droit à déposer des préavis de grève, sur le droit à organiser des heures d'information syndicales dans le second degré, des réunion d'information syndicale dans le premier degré... Au-delà même de SUD éducation, ce serait là une opportunité, pour un gouvernement actuel dont on mesure chaque jour un peu plus la brutalité, d'affaiblir encore davantage le syndicalisme de lutte.

À l'inverse, la reconquête de notre siège au Comité technique ministériel pourrait impulser une dynamique très positive pour nos syndicats et notre fédération.

La fédération des syndicats SUD Éducation, c'est l'ensemble des militantes et des militants qui la composent. La campagne électorale qui s'ouvre, dont l'enjeu est décisif, ne doit pas être l'affaire de quelques spécialistes. C'est toutes et tous ensemble que l'on doit prendre la mesure de cette échéance, et construire une campagne électorale victorieuse, dans le but de construire un outil efficace et démocratique, au service des personnels et des mobilisations, pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux.

E CR des premières rencontres internationales, politiques, culturelles, artistiques et sportives des femmes en lutte à Morelia, du 7 au 11 mars 2018

Les femmes zapatistes ont organisé les premières rencontres internationales, politiques, culturelles, artistiques et sportives des femmes en lutte à Morelia, du 7 au 11 mars 2018.

Ces rencontres ont regroupé environ 2 000 femmes zapatistes venues de tout le Chiapas et plus de 6 000 femmes de l'extérieur (principalement du Mexique, d'Argentine et d'Amérique latine).

Le 8 mars, les femmes zapatistes ont fait un certain nombre de discours (un discours politique au nom de l'EZLN et des discours des 5 zones zapatistes), très intéressants, nous ont raconté leurs histoires par le biais de pièces de théâtre et ont organisé des tournois sportifs.

Les 9 et 10 mars, 1000 des femmes de l'extérieur ont animé des dizaines d'ateliers. J'ai présenté, pour la fédération SUD Éducation, les luttes antisexistes que nous menons dans l'éducation, d'un point de vue pédagogique et d'un point de vue militant.

Les femmes zapatistes ont ouvert les rencontres par les discours des représentantes des 5 caracoles. Le premier discours, politique, nous a semblé particulièrement intéressant. C'est un peu long, mais il permet de se rendre compte à quel point les femmes zapatistes ont poussé leur analyse et sont capables d'affirmer des choses qui ne seraient toujours pas consensuelles ici. Le discours de clôture était également très intéressant.

Dans ces discours, on voit que les femmes zapatistes sont très à l'aise avec l'approche intersectionnelle, puisqu'elles parlent de la triple exploitation (être pauvre, être indigène, être une femme).

Elles prennent également en compte le fait que toutes les femmes ne sont pas conscientisées et de ce fait agissent malgré elles comme des alliées des hommes dominants.

Elles rappellent que les femmes doivent faire preuve de volontarisme, dans le sens où de prime abord il n'est pas aisé pour une femme de prendre en charge les responsabilités qui incombent traditionnellement aux hommes, mais que c'est nécessaire.

Ces rencontres étaient strictement non-mixtes, c'était donc une expérience très intéressante concernant la pratique de la non-mixité. J'y ai vu deux avantages :

- cette configuration permet une libération de la parole : de nombreuses femmes ont, à titre personnel, été à même de parler de leurs propres expériences de la domination masculine et du machisme. Par exemple, les femmes zapatistes des différents caracoles ont joué des pièces de théâtre dans lesquelles elles relataient leur histoire. Une pièce nous a particulièrement marquée : il y avait une scène dans une sorte de boîte de strip-tease, dans laquelle une compañera faisait une lap-dance, très peu vêtue. Il aurait sans doute été très difficile pour des femmes indigènes, qui sont culturellement assez pudiques, de jouer ce type de scène devant des hommes. Dans cette pièce, les compañeras ont également mis en scène des violences sexuelles, ce qui est incontestablement plus facile à faire devant des personnes concernées par l'oppression et les violences dénoncées.

- le fait de se retrouver entre personnes concernées par l'oppression et conscientes de cette oppression permet également un temps indispensable de la lutte : celui où on n'a pas à convaincre qui que ce soit qu'on subit effectivement une oppression spécifique, le temps où on peut chercher des solutions ensemble, où on n'a pas besoin de faire de la pédagogie et de faire preuve de tact par crainte de blesser un homme qui se sentirait personnellement attaqué ou une femme qui ne serait pas convaincue de l'aspect systémique de l'oppression.

Ces rencontres ont permis à des femmes du monde entier de partager leurs expériences d'oppression et de lutte, de réfléchir ensemble, d'avancer ensemble et de prendre conscience de la force que nous représentons en tant que femmes, et de nous sentir unies, malgré nos différences culturelles.

F Conflits et médiations

F-3 médiation Julie Olivier SUD éducation 14

Compte-rendu de la commission de médiation entre Julie Olivier et Sud éducation 14

Membres de la commission : sud éducation 42, sud éducation 62, sud éducation 80, sud éducation Lorraine, commission exécutive

1. Introduction sur le travail de la commission

La commission de médiation a été constituée au consensus au CF de novembre/décembre 2017 suite à la saisine de Julie Olivier pour une situation de conflit avéré avec son syndicat SUD éducation 14. Les membres de la commission sont les syndicats SUD éducation 29, 42, 62, 80, Lorraine et la CE. SUD éducation 29 n'a pas souhaité maintenir sa participation fin janvier 2018 en raison d'un désaccord sur l'organisation de la commission.

Extrait de la lettre de saisine de la commission de médiation : « Une adhérente de SUD éducation Calvados saisit la fédération SUD éducation pour une situation de conflit avéré avec son syndicat et pour non-respect des statuts, ce qui la conduit à démissionner du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Calvados pour lequel elle a été désignée représentante des personnels par son syndicat en novembre 2011 et novembre 2014. »

La commission s'est réunie par conférence téléphonée, plusieurs fois, essentiellement pour se mettre d'accord sur son fonctionnement. Trois réunions en présentiel ont été organisées pour pouvoir recevoir les deux parties, certaines fois avec quelques participant-es en téléconférence [Les 19 janvier, 5 avril et 6 juin 2018]. Bien évidemment, il y a eu également de nombreux échanges de mails.

Le but de la commission a été d'entendre les deux parties pour avoir leurs versions sur la situation autour du conflit, et de proposer différentes pistes pour une sortie au conflit qui puisse convenir aux deux parties, en ayant si nécessaire recours à une ou des décisions de CF.

La situation est apparue trop conflictuelle pour que la commission de médiation prenne l'initiative de réunir les deux parties autour de la table.

La commission de médiation n'a pas souhaité communiquer les éléments aux syndicats avant d'avoir l'ensemble des éléments à sa connaissance.

Toutefois compte tenu du contexte et de la nécessité de prendre rapidement certaines décisions, la commission de médiation a proposé au CF différentes questions, sans communication sur l'avancée de son travail. Ainsi :

- Le CF de février 2018 a validé l'accompagnement et le suivi de la situation, notamment judiciaire, de Julie Olivier par la Fédération et donc la prise en charge financière totale des coûts liés aux procédures. [Pour : 24 | Contre : 0 | Abstention : 0 | NPPV : 5]
- Le CF de mai 2018 n'a pas autorisé Julie Olivier à adhérer immédiatement à un autre syndicat [Pour : 7 | Contre : 10 | Abstention : 6 | NPPV : 13]

Suite à ce dernier vote, auquel de nombreux syndicats n'ont pas pris part ou se sont abstenus, la commission a été questionnée sur le contexte précis de la demande d'adhésion extra territoriale. La commission de médiation estime, suite à la réunion du 6 juin 2018, avoir maintenant connaissance de l'ensemble des éléments permettant d'émettre le présent compte-rendu, avec différentes propositions soumises au vote, dont certaines concernent de nouveau la question de son adhésion avec de nouveaux éléments soumis à la connaissance des syndicats.

2. Argumentaire / résumé de la situation avec le point de vue des parties

Demande d'adhésion qui est proposée par une commission de médiation dans un contexte particulier.

Suite aux différents échanges menés avec les deux parties par la commission, il est apparu que :

- les deux parties ont reconnu que l'origine du conflit se trouve dans l'appréciation de la situation de répression syndicale vécue par l'adhérente dans le cadre de son mandat de représentante SUD éducation au CHSCT départemental.
- C'est à partir de là que les points de vue divergent :

Pour Julie Olivier, les causes du conflit sont multiples.

- Sur la répression
 - Le point majeur étant le désaccord dans l'interprétation du risque de répression syndicale encourue par l'adhérente et dans la manière dont son syndicat a géré la prise en charge de cette répression. Alors que les avis pris auprès de la Fédération et de Solidaires convergeaient sur le fait que le risque de répression était avéré, la tendance majoritaire au sein du syndicat était de considérer qu'il n'y avait pas de risque avéré.
 - il y a eu des désaccords aussi concernant la stratégie juridique : les demandes de Julie en lien avec les propositions de l'avocat n'ont pas été toujours été acceptées par Sud éducation 14.
 - Ce n'est pas l'existence des désaccords qui ont engendré le conflit mais le fait que la caractérisation même de la situation de répression était systématiquement minorée et remise en débat.
- Sur le fonctionnement interne dans Sud éducation 14
 - Elle met également en avant des problèmes récurrents de fonctionnement au sein de l'équipe des déchargé-e-s depuis au moins 2 ans. Ces dysfonctionnements, dont elle estime qu'ils avaient aussi un caractère sexiste, ont conduit à l'agression verbale d'un déchargé contre deux autres déchargées, dont l'une a démissionné suite à cela. Julie considère que cela n'a pas été pris en charge localement.
 - Le fonctionnement démocratique est également pointé : il n'y a pas, dans les statuts du Calvados d'Assemblée générale. C'est le collectif d'animation composé de représentant-e-s élu-e-s lors du congrès annuel qui en tient lieu.
 - Pour finir, il y a eu des divergences sur la ligne politique d'intervention dans le cadre du CHSCT entre la représentante et son syndicat. Pour l'adhérente, la ligne syndicale dans les instances du CHS CT a changé.

Pour le Calvados :

- La saisine par Julie de la Fédération a été une surprise et a constitué un point de rupture entre l'adhérente et le syndicat.
- L'adhérente s'est emparée de son dossier de défense. Selon le syndicat, il a été difficile d'intervenir et de prendre en charge de façon plus collective la situation. Cela a conduit à une personnalisation excessive de la situation qui a engendré de plus en plus de difficultés relationnelles entre l'adhérente et les membres du syndicat, pour finir par un éloignement de plus en plus important.
- Il y a aussi une divergence politique sur la manière de gérer la répression : pour le Calvados, le cadre intersyndical local devait prévaloir pour la défense de la camarade mandatée au CHSCT. Pour le Calvados, la ligne syndicale dans le cadre du CHSCT a toujours été la même : travail unitaire avec les autres structures (FSU, SE-UNsa)
- Le Calvados reconnaît l'existence de conflits importants entre déchargé-e-s et des dysfonctionnements collectifs. Il estime avoir fait le nécessaire.
- Sur la question statutaire posée par Julie Olivier et suite au travail de la commission, le dernier congrès du Calvados a modifié les statuts pour y intégrer l'assemblée générale comme instance de décision ordinaire et démocratique du syndicat. La commission de médiation a saisi la CE pour le suivi de cette question statutaire.

3. Conclusions de la commission de médiation

Sur le conflit entre Julie Olivier et Sud éducation 14

Le conflit étant trop avancé au moment de la saisine de la commission de médiation, une conciliation n'a pas été possible entre les parties. Nous avons donc travaillé à des propositions qui permettent aux deux parties de poursuivre autant que possible leur travail syndical et de répondre à leurs demandes respectives.

Sur la répression syndicale

La commission de médiation considère que le risque de répression est réel. Au vue des pièces fournies, il existe une menace avérée d'intervention de la hiérarchie contre Julie Olivier pouvant aller jusqu'à des mesures disciplinaires graves. Cette situation a des conséquences sur sa situation professionnelle et personnelle et porte d'ores et déjà atteinte à sa santé.

En outre, si Julie Olivier n'avait plus de décharge à la rentrée prochaine et/ou n'était plus du tout syndiquée chez SUD, cela enverrait un message fort d'isolement à la hiérarchie, l'incitant à poursuivre la répression (dont les faits ne seront prescrits qu'en février 2020)

Sur la protection juridique

La commission de médiation recommande vivement à la fédération de continuer à assurer la protection juridique de Julie Olivier dans ce cas avéré de répression syndicale dans le cadre de ses fonctions de représentante de Sud éducation en CHSCTD. Une proposition allant dans ce sens est soumise au vote.

Sur le mandat de Julie Olivier à la commission Et voilà le travail

Les mandements étant proposés par des syndicats, la commission de médiation ne peut pas soumettre de proposition concernant le mandatement de Julie Olivier pour le suivi de la commission et des formations "Et voilà le travail". Les adhérent-es de Sud éducation 14 ont refusé, lors de leur congrès local, de re-mandater Julie Olivier pour cette commission.

Nous nous permettons de rappeler l'importance du travail de cette commission dans notre fédération et dans Solidaires et alertons sur le fait que le non renouvellement du mandat de Julie Olivier, ne serait-ce que pour un tuiage, risque de porter préjudice à l'ensemble des syndicats de la fédération. D'autant que les informations disponibles à ce jour ne font état que de très peu de volontaires pour l'animation de la commission Et voilà le travail et des formations correspondantes.

Par ailleurs, sur le plan militant et personnel, le fait que Julie Olivier ne soit plus mandatée à la commission "Et voilà le travail" interrompt brutalement un travail fédéral de 4 ans d'investissement militant et sans possibilité de transmettre. Julie Olivier est très affectée par cette situation tant sur le plan personnel que militant.

Afin de lui permettre de poursuivre le travail effectué pour cette commission, il nous semble nécessaire de proposer un nouveau vote au CF concernant la possible future syndicalisation de Julie Olivier.

Julie Olivier a sollicité la Somme pour ne pas mettre en tension les syndicats limitrophes qui travaillent dans le cadre académique (50, 61 et prochainement avec la fusion le 76/27). C'est donc dans un soucis d'apaisement qu'elle a effectué cette démarche

Nous soumettons donc au vote plusieurs propositions qui font consensus entre les deux parties concernant l'adhésion et la protection juridique de Julie Olivier.

4. Recommandations générales aux syndicats et aux futures commissions de médiations.

L'expérience de cette commission de médiation, avec ses difficultés de fonctionnement et aussi ses richesses nous amène à faire des propositions qui pourront servir tant aux syndicats qu'aux prochaines commissions de médiation. Ces recommandations peuvent être d'autant plus utiles qu'au CF de mai, il a été créé deux nouvelles commissions de médiations. A chaque commission et à chaque syndicat de s'approprier librement ce qui suit.

- Une commission de médiation déconnectée des saisines et mandatée sur une période donnée : Le principe d'une commission mandatée préalablement, comportant des membres ayant déjà travaillé sur le fonctionnement semble être confirmé.

- Un règlement qui précise le fonctionnement de la commission de médiation (éventuellement un article spécifique dans le RI fédéral) : une des premières difficultés rencontrées était de définir le fonctionnement interne de la commission. Nous avons ressenti que de s'improviser membre d'une commission de médiation n'était pas chose évidente.
- Une formation dans la gestion ou prévention des conflits : cela permettrait d'avoir les outils pour gérer des situations complexes au niveau local comme fédéral.
- **A l'attention des syndicats** : Chaque syndicat doit se doter d'outils (commission de médiation locale, accompagnement dans la défense du personnel...) qui permettent de prévenir/régler des situations de tensions ou de conflits internes, professionnels, syndicaux ou hiérarchiques. Et de réagir le plus tôt possible.

5- Question sur l'égalité du traitement des parties :

Sans que cela n'ai eu d'incidence actuellement, la commission remarque que les statuts de la fédération conduisent à un traitement inégal des deux parties. Seul un syndicat peut s'exprimer en CF pour donner son point de vue, même quand il est partie prenante du conflit, ce que ne peuvent pas faire de simples adhérent.e.s.

Il revient aux syndicats de faire des propositions pour résoudre ce problème.

Contribution de Sud éducation Somme

Bonsoir,

SUD éducation Somme a reçu, peu de temps avant le CF de mai, une demande exceptionnelle d'adhésion d'une camarade de SUD éducation Calvados, Julie Olivier, suite à un conflit avec son syndicat, en cours de médiation.

L'AG de SUD éducation n'a pu se réunir que ce soir pour examiner cette demande. Nous avons bien évidemment connaissance du vote négatif du dernier CF concernant la proposition issue de la commission de médiation, d'une adhésion exceptionnelle immédiate hors de son syndicat d'exercice.

Cependant, compte tenu du peu d'éléments portés à la connaissance des syndicats par la commission de médiation au moment du vote d'une part, de la majorité des voix en NPPV et en abstention d'autre part, et enfin, compte tenu de l'importance des conséquences de ce vote sur la situation professionnelle et personnelle de l'intéressée, l'AG de la Somme a décidé d'examiner cette demande d'adhésion en vue du prochain CF.

L'AG a donc décidé :

- d'accepter la demande d'adhésion exceptionnelle à notre syndicat de notre camarade du Calvados. SUD éducation Somme demande en conséquence l'autorisation au Conseil Fédéral de syndiquer Julie Olivier, à titre provisoire et exceptionnel compte tenu des statuts de la Fédération, et ce pour une période minimale de 2 ans (soit jusqu'en D2020 - délai pour la prescription des faits qui lui sont reprochés par son employeur dans le cadre de l'exercice de son mandat au sein du CHSCTD du Calvados en tant que représentante SUD éducation.)
- de demander au CF son mandatement pour poursuivre l'animation et assurer le tuilage pour la commission. Et voilà le travail, mandat qu'elle exerce déjà depuis 2015. Nous demandons pour cela qu'une décharge fédérale d'un quart d'ETP lui soit attribuée.

Afin d'éclairer nos débats, nous avons échangé avec la Commission de médiation qui achève juste ses travaux. Il nous a été confirmé que SUD éducation Calvados ne s'opposait pas à la demande faite par Julie Olivier à la commission d'adhésion extra-territoriale.

Plusieurs autres points justifient notre décision :

- garantir la protection et l'accompagnement syndical et juridique d'une camarade victime de répression syndicale dans le cadre de ses missions de représentante en CHSCT.
- le démandattement fédéral de Julie Olivier et la fin de la décharge associée (en plus de la fin de sa décharge locale, de fait) enverrait un très mauvais signal à son employeur, en la présentant comme isolée et donc vulnérable (alors qu'elle a déjà démissionné il y a quelques mois de ses fonctions en CHSCT).
- L'impossibilité de syndiquer Julie ailleurs que dans le 14, compromet en outre gravement l'existence de la Commission. Et voilà le Travail, compte tenu du peu de volontaires actuellement pour renouveler l'équipe et de l'impossibilité d'en assurer le tuilage.

SUD éducation Somme a été formée par les militant-e-s de SUD éducation 14, comme beaucoup de syndicats, sur les questions de conditions de travail et de lutte contre la souffrance au travail. Plusieurs de nos adhérent-e-s ont en outre suivi les formations organisées par la Commission depuis 3/4 ans (dont les formation de formatrices-eurs). Cela a participé de manière décisive au renforcement de notre syndicat comme à la structuration de ses équipes militantes. Les travaux de cette commission nous semblent essentiels pour notre fédération et le développement et renforcement d'un syndicalisme de lutte, au plus près du terrain et des revendications des personnels.

Voilà les raisons qui ont motivé les décisions de notre AG et la demande faite ce jour au Conseil fédéral.

Solidairement, le collectif d'animation **SUD éducation Somme**

G. Mandements fédéraux et décharges

Contribution des MS au débat sur les décharges

Au congrès de Montpellier, la Fédération SUD Education avait décidé de décharger au moins trois mandaté-es Solidaires à mi-temps, afin de renforcer son implication interprofessionnelle. Depuis, notre Fédération a perdu sa représentativité et quelques droits syndicaux. Le Conseil Fédéral de juin 2017 a fait le choix de réduire drastiquement les moyens accordés aux mandatées qui représentent la Fédération dans Solidaires. En effet de 1.5 ETP de décharge en 2013-2014, la quotité est descendue à 0.777 pour 2017-2018.

Nous attirons l'attention des syndicats sur les incidences de ces réductions de décharge : notre Fédération ne peut pas avoir la même implication interprofessionnelle avec une quotité réduite de moitié. Le Conseil Fédéral de juin aura des choix politiques à faire en termes de répartition de décharges.

Demande de mandatement fédéral concernant la revue Les Utopiques de Solidaires.

Depuis fin 2015, notre camarade Théo Roumier participe au comité éditorial des Utopiques, les Cahiers de réflexions de Solidaires.

En son sein, il participe aux réunions (4 à 5 par an environ), contribue à l'organisation des événements autour des numéros, se déplace pour la faire connaître, prend en charge la publication des articles sur le site de la revue, en gère la page Facebook, commande, relis, corrige des articles et en rédige à l'occasion.

L'équipe de ce comité éditorial est réduite et la plupart de ses membres sont par ailleurs débordé.es de tâches et mandats. Néanmoins, au prix d'efforts importants, la revue à jusqu'ici réussi à paraître. Depuis juin 2017, Les Utopiques paraissent désormais au rythme de trois numéros par an ce qui a augmenté considérablement la charge de travail. Le passage à la diffusion en librairie apporte également des contraintes supplémentaires auxquelles il est parfois difficile de faire face.

Les retards dans le travail de coordination, même s'ils ne sont pas forcément vus de l'extérieur, ont parfois fait craindre des ratés importants. La « vie numérique » des Utopiques est chaotique.

Malgré ça, la revue trouve de plus en plus d'écho, dans Solidaires et au-delà, et il faut s'en féliciter.

En 2018/2019, un chantier important se dessine : celui de « normaliser » le fonctionnement de la revue, d'établir un « chemin de fer » pour les sorties, et de formaliser un budget qui puisse être présenté régulièrement devant les instances de Solidaires.

Nous estimons que disposer d'une revue comme Les Utopiques est un atout pour Solidaires et contribue à l'affirmation de son autonomie, y compris du point de vue de la réflexion.

À ce titre il nous semble cohérent de formaliser le choix de soutenir cette démarche en mandatant fédéralement notre camarade pour travailler au développement et au bon fonctionnement des Utopiques.

Au regard des améliorations à apporter et des chantiers qui s'ouvrent, ce mandatement fédéral pourrait s'accompagner d'un temps de décharge de 0,111 ETP ainsi que d'une enveloppe couvrant les déplacements et défraiements de notre camarade (participation au comité éditorial, participations à événements, présences sur salons du livre...) pour un montant maximum de 500 euros annuels.

I Modifications du RI

I-1 modification relative à la validation des mandats

Argumentaire de Sud éducation 91

III. Conseil Fédéral III-1. Mandats Le nombre de mandats par syndicat est égal au nombre d'adhérent-e-s déclaré par chaque syndicat au 31 août de chaque année. Une commission, durant le premier CF de l'année scolaire valide les mandats des syndicats, à qui il est demandé de fournir (envoyer ou présenter) la liste nominative de leurs adhérent-e-s avec indication du corps et de l'adresse personnelle ou professionnelle ainsi que la somme versée à la Fédération sur la base d'une grille de cotisation fédérale annexée au RI. Pour les syndicats se créant en cours d'année, une mise à jour pourra être faite à chaque CF. Tant que cette validation n'a pas été communiquée au Conseil Fédéral (si possible, dès le deuxième CF de l'année scolaire), les votes par mandats se font sur la base de ceux retenus pour l'année scolaire précédente. Les mandats sont validés si les pièces demandées sont fournies à la commission et si la moyenne de la somme versée par les adhérent-e-s d'un syndicat n'est pas inférieure de plus de 20 % à la moyenne des versements nationaux.

Nous souhaiterions que la fourchette de 20% soit augmentée à 30 % voire plus.

Argumentaire : les syndicats de notre fédération comptent dans leur grande majorité moins de 200 adhérents. Avec des effectifs petits les écarts à la moyenne sont rapidement important, d'autant plus que les cotisations ne sont pas proportionnelles aux salaires.

Exemple non contractuel : un syndicat de 10 adhérents dont 8 gagnent 2000€ et 2 gagnent 3000 euros reçoit 2566 € de cotisations; un autre syndicat de 10 adhérents dont 6 gagnent 2000€ et 4 gagnent 1300€ reçoit 1436 €. (d'après la grille fédérale)

Le premier syndicat à une moyenne de 256€ de cotisations par adhérent et le deuxième 143€

La moyenne fédérale étant de 190 € ces deux syndicat seraient en dehors de la fourchette de 20% (152 € à 228 €). bien que cela ne pose problème que pour le syndicat situé en dessous.

Les syndicats composés de beaucoup de personnels en CUI ou beaucoup d'agents de catégorie C peuvent rapidement sortir de ces 20%..

Dans le 91, par exemple, sur nos 111 adhérents(au 31/08/2017), 24 étaient ou sortaient d'un contrat CUI et 25 étaient des personnels de catégorie C soit respectivement 21,6% et 22,5%.des adhérents. Il y avait donc 44% de "petits" salaires dans notre syndicat .

Notre fédération ayant vocation à syndiquer toutes les catégories de personnel, quel que soit leur niveau de rémunération, et les syndicats départementaux étant hétérogènes au niveau des salaires de leurs adhérents, nous pensons que l'assouplissement de la règle des 20% permettrait que les syndicats soit plus facilement dans les clous.

K Élections

Constitution des listes - point d'étape n°1

- CTMEN :

Il manque **12 femmes** pour faire la liste.

Il manque **des femmes pour être en position éligible**.

S

- CAPN Certifié-e-s : recherche **1 camarade en position éligible**.

Il manque **17 femmes** pour faire la liste.

Il manque **2 Classe Normale et 4 Hors Classe et 3 Classe Exceptionnelle**.

- CAPN PE :

Il manque **2 Hors Classe et 3 Classe Exceptionnelle**.

- CAPN Agrégé-e-s : recherche **1 camarade Femme en position éligible**.

Il manque **8 hommes et 9 femmes**.

Il manque **3 Classe Exceptionnelle et 5 Hors Classe et 14 Classe Normale** .

· CAPN PLP : recherche **1 camarade Femme en position éligible**.
Il manque **8 hommes et 12 femmes** .
Il manque **3 Classe Exceptionnelle et 7 Hors Classe et 10 Classe Normale**.

· CAPN EPS : recherche **4 camarades en position éligible**.
Il manque **15 hommes et 12 femmes**.
Il manque **3 Classe Normale et 5 Hors Classe et 18 Classe Normale**.

· CAPN CPE : recherche **3 camarades (dont au moins 2 femmes) en position éligible**.
Il manque **5 hommes et 12 femmes**.
Il manque **4 Classe Normale et 6 Hors Classe et 8 Classe Normale**.

· CAPN PSY EN :
Il manque **18 noms** .

· CAPN AAE :
Il manque **20 noms**.

· CAPN SAENES :
Il manque **20 noms**.

· CAPN ADJAENES :
Il manque **22 noms**.

· CTMESR :

· CAPN ATRF :
Il manque **22 noms**.

· CAPN ASS :
Il manque **16 noms**.

· CAPN Ingénieur d'étude :
Il manque **14 noms**.

· CAPN Infirmier-e-s :
Il manque **4 noms**.

K-5 Base PF CTMESRI ou 4 pages SUD Éducation SUD Recherche 2018

Qu'est-ce que le Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (CTMESRI) ? C'est une instance consultative sur les conditions de travail : emplois, statuts, organisation du travail... Nos élus y porteront nos orientations et y défendront les personnels, bien qu'elle ne soit que consultative. Seule la construction d'un véritable rapport de force peut imposer une contrainte sur le pouvoir politique.

Nous ne pensons pas que les luttes se gagnent dans les conseils et instances élues. Cependant, par notre participation, nous pourrons y obtenir des informations, les diffuser avec des analyses pour vous alerter et construire avec vous le rapport de force !Enfin, la loi dite « sur le dialogue social » ne donne des droits syndicaux significatifs qu'aux syndicats qui ont au moins un élu au CTMESR. Voter **SUD Éducation et SUD Recherche EPST**, c'est donc aussi nous donner les moyens légaux de **continuer à nous battre avec vous** !

Pour une université émancipatrice

Au sein de l'**Unionsyndicale Solidaires**, nous défendons les salarié·es et les services publics. Ceux-ci sont particulièrement attaqués, mais nous ne nous battons pas seulement pour défendre l'existant, nous voulons **une autre**

université et une autre recherche. L'université doit être un lieu de production et de transmission de savoirs critiques nécessaires à l'émancipation sociale, indépendant du pouvoir politique et des besoins du capitalisme. Cette université doit être ouverte à toutes les personnes souhaitant se former, quel que soit leur âge. L'ouverture de l'université s'appuie sur des conditions matérielles qui doivent permettre à chacun·e de suivre les études de son choix (financement public de logements étudiants, allocation d'études, véritable droit à la formation des personnes en emploi ou privées d'emploi). L'indépendance de l'université nécessite un financement public pérenne de la recherche et de l'enseignement, assurant un nombre suffisant d'enseignant·es titulaires et de personnels administratifs et techniques compte tenu du nombre d'étudiant·es. Les enseignant·es ne devraient pas avoir plus d'une centaine d'heures à effectuer annuellement afin de pouvoir être véritablement des chercheurs et des chercheuses. Les personnels administratifs en nombre suffisant devraient assurer l'organisation et la coordination de la formation et l'ensemble du personnel devrait être libéré de la perte considérable de temps qu'entraînent les financements par appel à projet. Enfin et parce que nous n'avons pas besoin de petits chefs, l'indépendance de l'université repose aussi sur son autogestion par l'ensemble du personnel et des étudiant·es, comme cela fut expérimenté à Vincennes dans les années 1970. Cette université ouverte l'est aussi sur la cité, elle est un lieu de savoir, de culture et de réflexion collective actif dans la ville, offrant de nombreux moments de rencontre ouverts à tou·tes.

L'enseignement supérieur et la recherche face à l'austérité

Les difficultés pour assurer les missions essentielles de formation et de recherche se sont aggravées depuis une dizaine d'années. Entre 2008 et 2018, le budget de l'enseignement supérieur est passé de 12,4 à 13,4 milliards d'euros constants, tandis que le nombre d'étudiant·es est passé de 2,2 à 2,7 millions, cela représente une **baisse de 12 % du budget par étudiant.** Celle-ci pèse avant tout sur les universités où la dépense par étudiant est bien moindre que pour les grandes écoles.

Avec l'autonomie et la responsabilité financière des universités, la LRU (2007) parachève l'inversion de logique propre au LMD (2002) consistant à adapter l'offre de formation locale aux moyens locaux plutôt que d'exiger de l'Etat les moyens pour des diplômes nationaux. L'absence programmée de financement récurrent à la hauteur des besoins conduit les présidences d'université à utiliser la masse salariale comme l'une des deux principales variables d'ajustement dans le budget des universités. La charge de travail s'alourdit tandis que les contrats précaires se multiplient. Plus d'un quart du personnel des universités n'est pas titulaire de son poste. La seconde variable d'ajustement est généralement l'enseignement, avec une dégradation généralisée des conditions d'études(baisse du taux d'encadrement et du volume horaire des formations).

L'austérité pour l'ESR se traduit aussi par la vétusté et l'insuffisance des locaux, entraînant des risques pour l'hygiène et la sécurité du personnel et des usagèr·es. L'entretien des locaux est confié à une sous-traitance « au moins-disant » au détriment des conditions de travail. La rénovation se fait de plus en plus dans des partenariats public-privé qui avantagent les entreprises privées et entraînent des incohérences majeures pour les usagèr·es.

Pourtant, les ressources existent. Entre 2007 et 2016, le coût des déductions fiscales accordées aux entreprises dans le cadre du Crédit impôt recherche (CIR) est passé de 1,8 à 5,5 milliards d'euros, soit presque deux fois le budget total du CNRS (3,2 m^{ds} €) – à titre de comparaison le budget d'une université bien dotée comme Paris Sorbonne est de 165 millions d'euros. Sans parler des soupçons de fraude et d'optimisation fiscale qui pèsent sur les grandes entreprises bénéficiant du CIR, ce dispositif ne crée aucun emploi de chercheur ou de chercheuse stable. **La réaffectation de ces sommes au financement pérenne de l'enseignement supérieur et de la recherche publics est une urgence.**

L'enseignement supérieur et la recherche soumis au modèle de l'entreprise privée

L'enseignement supérieur et la recherche sont de plus en plus inféodés aux besoins du capitalisme, que ce soit pour augmenter la compétitivité des entreprises ou pour produire des travailleurs flexibles. **Une vaste réorganisation de la recherche et des universités est en cours.** L'imposition des regroupements universitaires sous la forme de COMUE, voire de fusions, par le chantage au financement exceptionnel dans un contexte de pénurie, vise plusieurs objectifs : d'abord, hiérarchiser les universités et les organismes de recherche, afin de renforcer les plus valorisés sous prétexte d'affronter la concurrence internationale dans la production de recherche de pointe et des travailleurs les plus qualifiés, tandis que les moins valorisés sont incités à devenir des lieux de formation professionnelles en lien avec les besoins des entreprises locales ; ensuite masquer le manque de moyens par la mise en concurrence des universités entre elles ; enfin, ces recompositions permettent d'ouvrir des statuts dérogatoires à certaines universités ou à certaines filières dites d'« excellence », qui pourront être ouvertement sélectives et onéreuses, à l'image de nombreuses grandes écoles privées. Toute cette réorganisation ne remet pas du tout en cause le double système

d'enseignement supérieur fortement discriminatoire entre les universités et les grandes écoles. Il tend à développer le modèle des grandes écoles au sein de certaines universités ou certaines filières. Le modèle de gestion de l'entreprise privée est imposé à tous les niveaux de l'université et de la recherche : **le principe de sélection et de hiérarchisation**, mélange de la concurrence et de la méritocratie républicaine, concerne les futur·esbachelier·es, les étudiant·es, les personnels administratifs et techniques, les enseignant·es, chercheurs et chercheuses. La rationalité néolibérale d'individualisation et de mise en compétition s'impose, au détriment de la mission de service public et des droits et garanties collectives des personnels comme des étudiant·es. Tou·tes doivent se soumettre à **l'évaluation** par des supérieurs hiérarchiques ou par des pairs selon des critères élaborés par la hiérarchie (comme la bibliométrieimposée aux chercheurs et aux chercheuses). **Cette mise en concurrence permanente construit l'hégémonie du modèle capitaliste dans les esprits et les pratiques.** Elle justifie le travail systématique sur projet qui étend les logiques de précarité à tous les personnels, la désarticulation des formations pour aller vers une « offre à la carte » et la destruction du diplôme garant de droits sur le marché de l'emploi, la réduction de la recherche et de l'enseignement à des besoins professionnels et utilitaires, ou encore la promotion de l'entrepreneuriat auprès des étudiant·es, effaçant toute dimension critique et émancipatrice de la recherche et de la formation universitaire.

Le management par l'insécurité réelle ou subjective des personnes, et comment en sortir

Depuis les années 1980, le chômage s'est avéré l'arme absolue pour mâter les velléités d'égalité, de liberté des travailleurs. Dans l'enseignement et la recherche publique (ESR), où il est encore difficile de licencier les titulaires, la précarité est généralisée. Cette précarité amène de fait un **accroissement de l'insécurité au travail pour tou·tes**. Un nombre décroissant de titulaires assure une charge de travail croissante pendant que la gouvernance bureaucratique (pilotage par projets/mitraillage des réformes) assure une **précarisation subjective** du travail des titulaires par un changement permanent des « objectifs » et un accroissement de tâches sans intérêt. La **bureaucratie néo-mandarinaire** instaure l'insécurité généralisée par la gestion à coup de primes arbitraires des personnels titulaires ; par le temps perdu à monter des projets qui n'aboutissent pas au lieu de faire « son métier de chercheur » ; par la multiplication des tâches administratives engageant des enseignant·es ; par des tâches annexes entraînant un manque généralisé de temps ; par des évaluations aussi infantilisantes qu'inutiles.

Cette précarité généralisée sape le service public et démolit son indépendance : alors que les précaires sont privé·es de droits et de voix dans le fonctionnement de l'université, les titulaires perdent le sens de leur métier et de leur engagement.

Nous combattrons donc non seulement pour le recrutement massif de titulaires nécessaire à la résorption de la précarité, mais aussi pour une véritable autogestion des universités et des organismes de recherche, avec une **attribution égalitaire de moyens pérennes de financement**. Nous demandons la **construction de nouvelles universités et la rénovation des locaux des anciennes** permettant d'accueillir dignement l'ensemble des futur·es bachelier·res. Nous voulons supprimer le millefeuille bureaucratique néo-mandarinal qui pèse sur chacun·e en l'empêchant de faire son métier en conscience. **Nous voulons reprendre le pouvoir sur notre vie professionnelle en nous organisant en collectifs de travail.** Nous voulons nous réapproprier le temps de réfléchir collectivement pour construire une université démocratique ouverte à toutes et tous.

Pour une université et une recherche autogérées et émancipatrices,

votez SUD, Solidaires, Unitaires et Démocratiques !

Nos candidates et candidats

Nom, corps et affectation	Nom, corps et affectation	Nom, corps et affectation
---------------------------	---------------------------	---------------------------

Élections au CTMESR du 4 décembre 2014

**LISTE et PROGRAMME présentés par
la Fédération SUD ÉDUCATION et le syndicat SUD Recherche EPST
membres de SOLIDAIRE Fonction Publique**

Le Comité Technique Ministériel Enseignement Supérieur Recherche (CTMESR) est une instance consultative sur les conditions de travail : emplois, statuts, organisation du travail... Nos élus y porteront nos orientations et y défendront les personnels, tout en ayant conscience des limites de cette instance. En effet, si le Comité Technique doit être consulté pour tout ce qui concerne de près ou de loin les conditions de travail, son avis n'impose aucune contrainte au pouvoir politique. Seule la construction d'un véritable rapport de force peut imposer une telle contrainte.

Contrairement à d'autres syndicats, nous ne pensons pas que les luttes se gagnent dans les conseils et instances élues. Cependant, par notre participation, nous pourrons y obtenir des informations, diffuser en retour des analyses. Pour SUD Éducation et SUD Recherche EPST, siéger au CTMESR est avant tout un moyen d'avoir l'information nécessaire pour vous alerter et construire avec vous le rapport de force !

D'autre part, la loi dite « sur le dialogue social » ne donne des droits syndicaux significatifs qu'aux syndicats qui ont au moins un élu au CTMESR. Voter SUD Éducation et SUD Recherche EPST, c'est aussi nous donner les moyens légaux de **continuer à nous battre avec vous** !

Nos valeurs : SUD, c'est Solidaires, Unitaires et Démocratiques !

Notre syndicalisme refuse de s'arrêter à la porte de nos lieux de travail, pour un vrai projet de transformation sociale. Si les luttes sectorielles sont utiles et nécessaires, pour nous elles doivent s'inscrire dans un objectif global de changement radical de société, pour un monde juste, ouvert et solidaire, au travers notamment d'un véritable partage des richesses et du travail ; un monde qui ne sacrifie pas l'intérêt général, les services publics et l'avenir de la planète, au profit de quelques intérêts privés, où la coopération remplace la compétition, où la différence est une richesse, où personne n'est laissé pour compte... C'est pourquoi avec Solidaires nous participons activement à différentes initiatives : ATTAC dont Solidaires est membre fondateur, Réseau Éducation sans Frontière, Forum Sociaux, Marche mondiale des femmes, Marches européennes contre le chômage la précarité et les exclusions, Convergences pour la Défense et le Développement des Services Publics, etc...



**Parce qu'un autre monde est possible, de travailleurs-citoyens et non d'esclaves-consommateurs,
construisons-le !**

Des attaques successives contre l'enseignement supérieur et la recherche : une seule logique, la marchandisation !

En créant des COMUE, ensembles d'enseignement supérieur et de recherche hypertrophiés « compétitifs à l'échelle mondiale », mis en concurrence et gérés par une nouvelle super-bureaucratie, la loi Fioraso continue l'engagement dans le « Processus de Lisbonne » pour le grand marché de « l'économie de la connaissance », initié par le LMD, le « Pacte Recherche » et la LRU.

La concurrence entre Universités, entre laboratoires, entre équipes, et la concurrence de tous contre tous

s'installe sous l'égide d'une évaluation, purement quantitative et arbitraire, et d'une individualisation accrue des rémunérations. L'assèchement des crédits récurrents a profondément modifié le quotidien des laboratoires qui doivent se concentrer sur des projets à court terme (ANR, ...), au détriment de la recherche. Cette course aux contrats génère une asphyxie bureaucratique due à la rédaction et l'évaluation des projets, et promeut le recours massif à l'emploi précaire.

C'est bien l'ensemble du service public d'enseignement supérieur et de recherche qui est en péril !

Conséquences pour les personnels, les étudiantes et étudiants : Précarité, inégalités, souffrance au travail...

Pour les personnels : souffrance au travail, pression managériale, destruction des collectifs de travail, politique d'externalisation tous azimuts, logiciels à la big brother destinés à la prétendue rationalisation du système, réorganisation/désorganisation incessante des services, dévalorisation des agents assurant des tâches administratives et techniques qualifiés de « fonction support » ou de « personnel d'appui », mobilité forcée, placardisation, charges administratives de plus en plus lourdes, stigmatisation – et même

parfois expulsion - des « non-publiant-e-s » des unités de recherche, management par les primes dont les plus importantes sont réservées aux meilleurs salaires, explosion des emplois précaires¹. La loi Sauvadet était vouée à l'échec dès le départ puisque sans moyens et sans obligation de titulariser les précaires – c'est d'ailleurs pourquoi Solidaires avait refusé de signer le protocole d'accord « Tron ». Un vrai plan de titularisation reste à faire : titulariser les 80 000 précaires de l'ESR, c'est possible et beaucoup moins cher que le pacte de compétitivité de Hollande !²

Pour les étudiant-e-s : dégradation et atomisation de l'enseignement, parcours chaotiques et nouvelles barrières entre filières et régions, gestion locale des droits d'inscriptions qui, sauf luttes, mènera à la même situation qu'en Grande Bretagne ou en Allemagne, précarité et pauvreté généralisées, tri social accentué.

Face à cette situation, nos revendications !

Le gouvernement refuse de se donner les moyens d'une autre politique. Pour exemple, le crédit impôt recherche (CIR), subvention déguisée aux entreprises, ampute le budget de l'État de 6 milliards d'euros, ce qui représente 2,3 fois la dotation totale du CNRS ou 1,35 fois celle de l'ensemble des EPST !

Les capitalistes nous coûtent cher ! Nous condamnons la politique d'austérité !

Le gouvernement devrait taxer les revenus les plus importants et les dividendes des actionnaires à hauteur des enjeux actuels (les actionnaires ont par exemple vu leurs revenus croître de 30% en un an) et refuser de payer une dette publique illégitime.

L'université et la recherche ont une mission de service public de recherche à des fins d'intérêt général et de formation par la recherche à des fins d'émancipation, elles doivent rester publiques et assurées par des fonctionnaires.

Nous revendiquons donc :

- L'abrogation de la loi LRU et de la loi Fioraso, la suppression de l'ANR : financement national de l'enseignement supérieur et de la recherche garantissant des objectifs communs et l'égalité des moyens sur le territoire ; maintien du cadrage national des diplômes ; priorité au financement pérenne de la recherche plutôt que par appel à projet.
- L'utilisation des deniers publics pour les dépenses d'intérêt public, suppression du CIR et réaffectation des fonds au financement pérenne de la recherche, augmentation du budget de l'ESR.
- Le refus de subventionner les établissements privés et fin de l'habilitation des diplômes du privé.
- Une réelle politique de lutte contre le chômage et d'amélioration de la qualité de vie et de travail par une réduction conséquente du temps de travail.
- L'arrêt de la politique de recours généralisé à l'emploi précaire, la titularisation immédiate des actuels non-titulaires, la transformation des heures supplémentaires et des heures de vacation en postes d'enseignant-es-chercheurs et chercheuses statutaires ; un plan d'urgence s'impose pour permettre de pourvoir les milliers d'emplois gelés.
- Une refonte du doctorat et de son financement garantissant l'égalité et l'indépendance des doctorant-es.
- Sur les salaires : la fin des évaluations-sanctions, et la disparition de tous les systèmes de primes à travers une refonte de la grille indiciaire ; l'augmentation générale des salaires et la réduction des écarts de rémunération pour aller vers un salaire unique.
- L'égalité de déroulement de carrière entre les hommes et les femmes.
- Le droit à la mutation et la fin de toute mobilité subie pour tous les personnels.
- L'abrogation de la loi ORE, le refus de la sélection à l'université et l'accès garanti à l'université publique pour tou·tes les bachelier·es.
- La gratuité des frais d'inscription à l'université.
- Une construction massive de logements étudiants et un véritable plan de rénovation et d'agrandissement des locaux pour l'ensemble des universités, afin d'accueillir dignement les nouvelles générations d'étudiant·es.
- L'instauration de vrais pouvoirs et contre-pouvoirs décisionnels aux mains des personnels, qui doivent décider eux et elles-mêmes collectivement de l'organisation de leur travail ; la mise en place de directions collégiales dans les universités, émanant des seuls personnels et étudiant·es (pas de personnalités extérieures nommées aux CA) ; la dissolution des groupes d'intérêts des présidents d'université (CPU, CURIEF, LERU).

¹un quart en moyenne de toutes les catégories de personnels de l'enseignement et de la recherche travaille désormais sous contrats précaires

²estimés à 61 000€ d'argent public par emploi! (cf. Alternatives économiques)

Notre vision de l'enseignement et de la recherche n'est pas de conditionner les étudiantes et les étudiants à accepter l'idée que la vie ne sert qu'à produire et consommer. Nous défendons bien au contraire l'idée d'une Université et d'une Recherche émancipatrices permettant l'accès de toutes et tous aux savoirs et aux résultats de la recherche de toutes et tous : leur mission principale doit rester de produire et de diffuser les savoirs et leurs critiques.

M Interprofessionnel et Solidaires

M-3 Crédation du Syndicat Solidaires Jeunesse et Sports

Conseil Fédéral de Sud Education des 21-22 juin 2018

Contribution des camarades du syndicat Solidaires Jeunesse et Sport

Depuis plusieurs semaines, nous avons entamé des discussions avec la Fédération Sud Education pour créer un syndicat « Solidaires Jeunesse et Sports » propre au secteur Jeunesse et Sports (J&S).

Le secteur J&S

Le secteur J&S rassemble environ 5000 agents de la Fonction Publique d'Etat, affectés dans les :

- DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (regroupement des ex-DRDJS, ex-DRASS, ex-ACSE)
- DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (regroupant les ex-DDJS, ex-DDASS...)
- et les établissements J&S : CREPS (Centres de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive), INSEP (institut national du Sport, de l'expertise et de la performance), INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire)...

Sur les 5000 agents :

- Environ 3000 professeurs de sport (corps différent des profs d'EPS) dont 50 % exercent dans les fédérations sportives comme Conseillers Techniques Sportifs
- Environ 1200 agents administratifs
- Environ 500 agents, Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse qui dépendent du Ministère de l'Education Nationale
- Environ 200 Inspecteurs Jeunesse et Sport

Un Comité Technique Ministériel (CTM) spécifique au secteur J&S existe pour gérer la politique et le fonctionnement des services et établissements du secteur. En décembre 2018, il nous apparaît utile de nous présenter aux élections du CTM J&S.

Enjeux de création de Solidaires J&S

Les syndicats existants aujourd'hui à J&S sont l'UNSA (majoritaire avec +50 % des voix aux élections), le SGEN-CFDT (18%), FSU (17%), CGT (7%), FO (6%). Si les 2 derniers syndicats ne sont visibles que dans certaines régions, les 2 premiers pratiquent un syndicalisme très réformiste. La FSU, en perte de vitesse, oscille entre les 2.

Nous voulons créer un syndicat de luttes et d'actions, dans notre secteur, pour quitter « les salons de la pseudo-négociation » et s'entraider entre collègues qui veulent organiser des mobilisations.

Notre souhait est de créer un Syndicat Solidaires J&S, positionné directement au sein de l'Union Solidaires, soit dès aujourd'hui si vous nous en laissez la possibilité, soit d'ici six mois voire un an. Dans ce cas, nous pourrions être un syndicat affilié à la fédération Sud Education si cela ne pose pas de problèmes de fonctionnement.

Nos besoins répondent à plus de :

Visibilité et lisibilité pour nous développer

Dans notre champ, un syndicat Solidaires J&S autonome est nécessaire pour les collègues en termes d'identité spécifique J&S. Nous pensons qu'un rattachement à Sud Education, malgré la proximité des valeurs, nous serait défavorable pour nous positionner clairement sur notre culture professionnelle.

Liberté et autonomie d'action

Le principe d'auto-organisation des luttes, "Les gens concerné.e.s décident pour eux/elles-mêmes" résume bien notre conception. Nous avons besoin d'une marge de manœuvre pour nous impliquer dans le projet inter-professionnel de Solidaires et participer à sa dynamique. Et donc, nous avons besoin d'être autonome pour participer aux commissions et instances de Solidaires, sans devoir demander l'aval systématique d'une fédération syndicale. Il n'est en aucun cas question d'utiliser un « droit de veto » à Solidaires comme cela a pu être évoqué, dans une Union comprenant plus de 110 000 syndiqué.e.s. Clairement, nous souhaitons continuer à apprendre et décider par nous-même les sujets et instances auxquels il nous semble important de pouvoir participer.

En résumé, nous pensons qu'en étant un syndicat de Sud éducation, nous risquerions d'être noyé.e.s dans le secteur de l'éducation nationale qui n'est pas le nôtre initialement. Nous nous construisons avec une autre culture, d'autres enjeux, d'autres périmètres ministériels (CTM différents), ce qui n'empêche pas que des passerelles soient possibles et mêmes nécessaires avec les réflexions impulsées et menées au sein de Sud Education.

Partenariats

Notre volonté d'auto-organisation nous engage dans le même temps à tisser de forts liens avec les autres syndicats : avec vous à Sud éducation, avec le syndicat Sud Asso, Sud Travail Affaires Sociales et aussi souvent que possible avec tous les autres syndicats de Solidaires. Nous aimerais construire des passerelles solides avec vous et les autres camarades, pour partager nos analyses, expériences et construire ensemble nos luttes (moyens, productions écrites, outils de communication, formations, accompagnement, etc...).

Dans ce sens et si vous en êtes d'accord, un soutien de Sud Education nous serait très bénéfique pour nous lancer : conseils, matériel de communication (tract, brochure...) et pourquoi pas créer un mode de « liaison » ou de connexion entre nos 2 syndicats, pour échanger régulièrement ?

Nous essayons en toute humilité, parfois peut-être avec maladresse, mais toujours avec la volonté de faire au mieux, de trouver notre voie de ce nouveau projet syndical.

Pour Solidaires J&S

Julie Babaammi - De Sousa (Sud Education Somme)

Sébastien Midavaine

Raphaël Millon (Sud Education Paris)

N Formation syndicale

N-2-1 Calendrier des formations 2018-2019

Commission formation syndicale

Décembre

10 et 11 décembre : formation juridique niveau 1 : le juridique au service des droits des personnels et de l'action syndicale.

Janvier

8 au 11 janvier : Big Brother, les dangers de la société numérique .

17 et 18 janvier : formation juridique niveau 2 : l'accompagnement syndical. Individuel et collectif

Février

7 et 8 février : stage d'accueil à SUD éducation (une plaquette sera proposée au CF de septembre à partir des retours des syndicats au questionnaire).

Mars

18 et 19 mars : formation juridique niveau 2 : les recours. Et le contentieux

Mai

16 et 17 mai : formation juridique niveau 2 : la procédure disciplinaire.

Ajout de stage fédéraux, de stages ouverts ou fédéralisation de stage

La commission Formation Syndicale demande aux commissions qui ont prévu d'organiser des stages et aux syndicats qui ont prévu d'organiser des stages ouverts ou de fédéraliser des stages d'envoyer en amont les dates et les informations relatives au stage (plaquette, planning...) sur l'adresse mail de la commission formation syndicale (comformation@sudeducation.org). La commission formation syndicale ajoutera ces dates au calendrier en lien avec la CE qui elle seule est chargée de déclarer les stages auprès du CEFI.

Sur la différence entre les stages fédéraux, les stages ouverts et les stages fédéralisés : [voir la fiche sur la partie privée du site](#)

0. Journal

Article proposé par la commission Second degré

Les agentes dans l'Education nationale

L'Education nationale ne fait pas exception à la division sexuelle du travail qui marque la sphère professionnelle. Cette division sexuelle du travail désigne « la distribution institutionnelle ou coutumière des fonctions productives entre les sexes ». Elle présente deux principes organisateurs principaux qu'on retrouve dans l'Education nationale. Un principe de séparation : il existe des travaux d'hommes et des travaux de femmes ; un principe de hiérarchisation : un travail d'homme a plus de valeur que celui d'une femme. Dans la sphère professionnelle ces inégalités servent à la société pour « créer un système de genre » (Kergoat), dans lequel les professions dites « féminines » sont dévalorisées, notamment celles issues du travail domestique, qui assurent des fonctions de soin, de « care ». Ces métiers exercés aujourd'hui par des femmes sous la forme du salariat correspondent globalement aux tâches qui leur étaient dévolues dans le passé, soit dans le cadre de la domesticité au XIXe siècle, soit dans le cadre familial. Autrement dit, la division sexuée du travail s'est recomposée différemment mais n'a pas fondamentalement été remise en question. Certains métiers restent ainsi à dominante féminine : enseignantes, agentes administratives ou d'entretien, infirmières, conseillère d'orientation, etc.

Dans l'Education, les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé de l'éducation nationale connaissent un taux de féminisation élevé : 85,5 % dans la filière administrative et 96,2 % dans la filière sociale et de santé. 68,1 % des personnels non enseignants sont des femmes, plus nombreuses parmi les ATOSS (75,5 %) que parmi les personnels d'encadrement (55,1 %). Notons que ces chiffres recoupent des chiffres plus globaux, puisque dans l'ensemble des sphères professionnelles, 74 % des agent-e-s d'entretien sont des femmes. Ces métiers fortement féminisés, dans l'Education nationale comme ailleurs, se caractérisent par le temps partiel, une faible qualification et des salaires particulièrement bas. Ainsi en 2007 plus de 20% des femmes ATTOS étaient à temps partiels, avec un ratio de 6,6 par rapport aux hommes ATTOS. Autre élément important, les femmes qui exercent ces fonctions ont en général des carrières en pointillées (chômage, congé maternité, etc...) et n'arrivent que tardivement dans la profession, ainsi l'âge moyen des professeurs femmes du public est de 40 ans, tandis que l'âge moyen, d'une agente est de 46 ans. Une fois à la retraite, les pensions touchées sont donc bien moins importantes que celles des hommes, perpétuant les inégalités salariales.

SUD Education dénonce cette séparation sexiste du travail qui n'est qu'un exemple de la domination patriarcale que les femmes subissent au quotidien dans notre société et dans notre institution, et invite tous les personnels à s'emparer de ces questions et à lutter dans les établissements.

Remarques du 62 sur l'article agentes division sexuelle de la com second degré.odt

Bonjour

SUD éducation 62 remercie la commission du 2nd degré de prévoir suffisamment longtemps à l'avance les publications qu'elle propose. Cela peut permettre d'avoir des échanges avant la publication ce qui est loin d'être toujours le cas.

Sur l'article « Les agentes dans l'Education Nationale », dont la commission souhaiterait sa publication pour un prochain ces inégalités:

- cet article aborde un sujet de fond qui ne concerne pas que les agentes mais également les agents – nous pensons donc que le titre doit en tenir compte.

il nous semble que cet article est numéro du journal fédéral, SUD éducation 62 a plusieurs remarques, d'important trop court : il n'aborde pas assez l'historique des divisions sexuelles au travail ; les statistiques ne sont pas sourcées ; nombre d'affirmations ne sont pas étayées. Certaines expressions sont entre guillemets sans que l'on sache pourquoi (mis à part la référence à Kergoat que peut ne pas faire consensus – ou alors il faut à minima la contextualiser). Nous ne pensons pas que l'utilisation de « care » soit utile à l'article.

- cet article n'aborde pas que les emplois dans le 2nd degré, mais bien un problème intercatégoriel et interprofessionnel – cela est abordé plusieurs fois mais l'article ne cesse de faire des allers-retour entre catégoriel et intercatégoriel : il nous semble qu'il vaudrait mieux partir du catégoriel pour élargir ou l'inverse.

Le plus problématique, c'est que cet article dénonce une situation sans énoncer de possibles solutions. Cela peut laisser penser que SUD éducation pourrait souhaiter par exemple instaurer des quotas de sorte que pour toutes les professions, il y ait autant d'hommes que de femmes. SUD éducation 62 est attaché au libre choix des personnes à choisir leur activité professionnelle (dont le choix de ne pas en avoir) à condition que cela soit réellement un libre choix – détaché du poids des reproductions sociales, des pressions familiales, avec de véritables efforts en matière d'orientation dans le système éducatif [Nous pensons d'ailleurs que de ce point de vue, les attaques sur les CIO et DRONISEP vont augmenter les inégalités en terme de choix]...

Bref , compte-tenu de toutes ces remarques, il nous semble impossible de proposer des amendements à ce texte. Il nous semble que cela nécessite une réécriture complète.

Enfin, nous avouons avoir été surpris-es de voir ce texte proposé par la com 2nd degré tant le sujet est transversal.

Nous espérons que notre modeste contribution sera perçue comme une critique constructive.

SUDement

SUD éducation 62.

P L'antisexisme dans la fédération

Expression de SUD Education 92 sur l'antisexiNous souhaitons revenir sur la soirée du 29 mars 2018 lors de notre dernier Congrès.

Voici les faits tels que nos mandaté-e-s l'ont vécu-e-s :

Une partie de ces dernier·e·s étaient présent·e·s lors du concert de rock qui s'est déroulé le jeudi soir. Le chanteur pendant ledit concert a tenu des propos que beaucoup ont jugé intolérables en termes d'antisexisme et LGBTQIphobie. Les voici : « Christine, cinq qui la tiennent, deux qui font ce qu'ils veulent » ; « grosse tapette », « enculé ».

Une camarade est allée les voir à l'issue du concert, le groupe s'en est excusé. En revanche, le même soir, des membres de la CLOC et de SUD éducation 62, que des camarades de plusieurs syndicats sont allé·e·s voir pour trouver une écoute, non seulement n'ont pas voulu intervenir ni écouter mais ils ont affirmé : « vous, les féministes, vous nous faites chier ».

Nous en profitons pour rappeler le point 1 de la Charte des bonnes pratiques adoptée pour le Congrès, qui n'a pas été respectée :

« Les attitudes et propos discriminatoires sont proscrits. Les personnes discriminées ont l'expérience qui leur permet d'identifier ces discriminations. Leur parole doit être entendue ».

Que fait-on de ce non-respect de la Charte ?

Au-delà des faits et des personnes impliquées dans cette affaire, la raison pour laquelle nous souhaitons revenir sur cet incident n'est pas de pointer les fautes d'untel ou d'une telle. Mais nous pensons que nous vivons encore et toujours dans une société imprégnée en profondeur par l'idéologie machiste. Combattre ce fait social nécessite une vigilance de tous les instants, même pour un syndicat de SUD éducation (et c'est aussi valable pour le 92), et il nous semblait important de le rappeler.

Notre fédération et nos syndicats doivent s'emparer de cette question et lancer un vrai débat de fond et non sur la forme de telle ou telle initiative ou de tel ou tel fonctionnement.sme

Le traitement de l'antisexisme dans notre fédération - Contribution de SUD éducation 62 au CF de juin 2018

Le CF de février 2018 a mis en exergue des divergences de points de vue sur la question de l'antisexisme dans notre fédération :

- sur le fond,
- sur la forme de lutte ou d'outils de lutte que doit adopter notre fédération sur le sujet,
- sur nos discussions dans les instances.

Cela a été l'objet de nouvelles discussions officielles ou officieuses au congrès de Boulogne-sur Mer en Mars avec un point à l'ordre du jour en fin de congrès, le vendredi 30 mars.

Compte-tenu de notre implication dans l'organisation du congrès, du texte accusatoire envers la CLOC lu en séance le vendredi 30 mars, et surtout de la forme qu'a pris le "débat" "antisexisme" lors du congrès, SUD éducation 62 n'est pas intervenu lors de ce point. Nous rappelons que nous souhaitions que, préalablement au point antisexisme, soit abordé un point sur le fonctionnement. Cela n'a pas été retenu par le congrès.

SUD éducation 62 tient cependant à saisir le CF de juin sur cette question via cette contribution.

1- Un fonctionnement fédéral problématique... car anti-statutaire.

SUD éducation 62 relève un certain nombre de faits qui s'avèrent problématiques pour notre fédération car l'accumulation de ces faits tend à montrer des dysfonctionnements démocratiques.

Le CF de février a discuté d'amendements sur le travail de la Commission fédérale Antisexiste pour les droits des femmes et des LGBTQI concernant un tract sur l'école inclusive et sur le tract concernant la mobilisation du 8 mars.

Certains amendements ont été adoptés, d'autres non.

Ont suivi des réactions de syndicats sur le sujet (93, 13, 92).

Puis a été formulé un texte intitulé "adresse aux syndicats par des militant-es de SUD éducation" signé d'une centaine de personnes d'environ 25 syndicats différents. Sauf erreur de notre part, il s'agit d'une première depuis la création de la fédération.

Nous réaffirmons que, pour nous, ce texte adressé aux syndicats pose un problème sur la forme [SUD éducation 62 avait déjà envoyé un mail le 23 mars 2018 à ce sujet]

Notre fonctionnement est fédéral. Sont adhérents à la fédération des syndicats.

L'article 12 des statuts de la fédération précise "le droit d'expression des minorités". Si tant est qu'en l'occurrence il s'agisse d'une minorité, ce droit d'expression s'applique aux syndicats puisque ce sont eux qui sont membres de la fédération. Il est toutefois précisé que "des adhérent-e-s de ces syndicats peuvent s'associer en fonction d'intérêts ponctuels ou permanents. Ils peuvent décider de la création provisoire ou permanente de commissions." Mais cela est conditionné au fait que "Tout regroupement particulier est signalé lors d'un Conseil Fédéral.". A notre connaissance aucun syndicat n'a signalé en CF un regroupement de quelque nature.

De plus, nous estimons que « la minorité » s'est exprimée par les réactions du 93, 13 et 92. Il n'y a donc pas nécessité à publier une telle tribune.

Par ailleurs, si ce type de démarche est entériné, cela serait un précédent vers un fonctionnement en tendances contraire aux bases démocratiques de notre fédération. On pourrait alors voir se multiplier des groupes, ce qui pourrait mettre en difficulté la fédération.

SUD éducation 62 demande à ce que la CE soit mandatée pour rappeler les statuts sur les listes équipes et syndicats, et en particulier l'article 12.

Cette tribune intitulée « adresse aux syndicats » a été initiée puis transmise par la Commission fédérale Antisexiste pour les droits des femmes et des LGBTQI.

Là aussi nous insistons sur le fait que c'est problématique. Le règlement intérieur de la fédération indique clairement que les commissions sont mises en place par le CF qui en définit les objectifs de travail. Ces mandaté-e-s et ces commissions sont responsables devant le CF. Les commissions ne sont pas des instances décisionnelles. Le CF de février a été clair et une commission n'a pas à émettre d'avis sur une décision de CF mais bien à l'appliquer.

Certaines participations ont depuis mis en avant que les commissions sont ouvertes à tout-es et tous.

Le fonctionnement actuel, et cette tribune en est le parfait exemple, ne représente pas toutes les sensibilités. Dans ces conditions les personnes qui ne sont pas de la sensibilité de la Commission fédérale Antisexiste pour les droits des femmes et des LGBTQI ne peuvent pas y exprimer leur point de vue minoritaire. La commission aux yeux de SUD éducation 62 est devenu un organe au service d'une sensibilité et non au service de la fédération.

SUD éducation 62 sera vigilant quant au mandat d'animation de la Commission fédérale Antisexiste pour les droits des femmes et des LGBTQI déterminé en juin pour l'année scolaire suivante compte-tenu du fonctionnement de cette année et pourra si nécessaire demander un vote explicite sur cette question.

Enfin, le mercredi 28 mars, s'est tenue une réunion non mixte en marge du congrès. Celle-ci est devenue une « AG » après le départ d'un certain nombre de personnes ayant exprimé des oppositions sur le fond.

Cette réunion a décidé d'écrire une contribution. Celle-ci a été lue par un groupe de femmes en tribune le jeudi matin.

Alors que tous les points doivent faire l'objet de demande de modification de la part des syndicats, celui-ci a été mis à l'ordre du jour sans qu'un syndicat n'en ait fait la demande. Pourquoi ce changement d'ordre du jour, contrairement à d'autres, n'a-t-il pas été étudié par le congrès ?

Cette contribution n'est pas celle d'un syndicat. Nous rappelons qu'en congrès, seuls les syndicats sont représentés et peuvent s'exprimer.

Le vendredi 30 mars, dernière journée de notre congrès, a eu lieu une discussion sur l'antiséisme. Là aussi, le cadre collectif n'a pas été respecté. Des opinions personnelles, sur inscription du syndicat, ont été légions alors que ce sont les syndicats qui doivent s'exprimer en congrès. Sauf si le congrès en décide autrement, ce qui n'a pas été le cas. Tout au long du congrès, nos règles collectives, quant à la limitation du temps de parole ont été appliquées, sauf sur ce point, sans qu'aucune décision du congrès ne le précise.

SUD éducation 62 rappelle que nos règles collectives doivent s'appliquer sur tous les sujets.

2- Des tentatives de décrédibilisation couplée d'une police de la pensée ?

SUD éducation 62 remarque qu'un certain nombre des interventions sont caricaturées, déformées par rapport aux dires de certain-e-s mandaté-e-s lors des instances sur le sujet de l'antiséisme.

Au CF de septembre 2017, nos mandaté-e-s ont émis des réserves sur la conclusion rédigée par la Commission fédérale Antisexiste pour les droits des femmes et des LGBTQI sur les statistiques genreées.

Plusieurs interventions de syndicats ou de la commission ont alors suivi pour indiquer leur attachement aux statistiques, en complet décalage avec le contenu de notre remarque.

Autour ou lors du CF de février 2018, de nouveau, nous ne sommes pas d'accord avec certains retours faits pas la Commission fédérale Antisexiste pour les droits des femmes et des LGBTQI et/ou les syndicats.

Il n'a jamais été dit qu'une femme ne puisse représenter la fédération. Pourquoi cela est-il indiqué sous cette forme dans certains textes ?

Il n'a jamais été dit que notre société n'était pas hétéro-normée provoquant des discriminations envers les personnes ayant une orientation sexuelle non hétéro. C'est bien dans le cadre du 8 mars, journée de mobilisations pour le droit de toutes les femmes, qu'il y a eu discussion du terme « hétéro-patriarcat ».

Il n'a jamais été dit qu'il ne devait pas y avoir de réunion non mixtes.

Comment, dans ce cadre, accorder du crédit à ces contributions qui dénoncent certaines positions mettant en avant des contre-vérités ?

Quel est le but ? Décrédibiliser certains argumentaires ?

Pour avoir un débat serein, il est nécessaire d'avoir un respect des différentes positions qui peuvent être émises. Il nous semble que ces derniers temps ce n'est pas le cas.

De plus, lorsque nos mandaté-es ont défendu les positions de notre syndicat en instance, ils ont ensuite été assez souvent interpellé-e-s personnellement sur leur intervention ou leur vote. Nous rappelons qu'en instance sont défendues des positions de notre syndicat, discutées collectivement, et non des positions individuelles.

Par ailleurs, depuis plusieurs années ont eu lieu des polémiques vives autour de l'antisexisme dans notre fédération. Il y a eu l'affaire de la caricature de DSK dans un journal fédéral, celle d'un congressiste dessinateur au congrès de Brest. Il y a maintenant celle du concert du jeudi soir au congrès de Boulogne [voir l'expression spécifique de SUD éducation 62 sur ce sujet].

Alors même que nous militons contre la répression policière, contre l'état d'urgence qui restreint nos libertés, alors même que nous avons émis de grandes réserves sur l'enseignement de la morale, cela nous gène considérablement, qu'à l'intérieur de notre syndicat, se mette en place une police de la pensée. Cette dernière réclame des comptes à celles et ceux qui ne s'expriment pas comme d'autres voudraient que l'on s'exprime, même s'il s'agit d'expressions qui peuvent faire débat. Nous nous permettons de nourrir cette expression par cet article publié sur Médiapart "Ce sketch de Coluche est-il raciste ?".

3- Ne pas tomber dans la sectorisation !

La fédération SUD éducation affiche toujours la volonté d'aboutir à une convergence des luttes. Ne tombons pas dans la sectorisation.

SUD éducation 62 est très réticent à la non mixité notamment parce que cela implique qu'il faille fixer une limite qui n'est pas toujours évidente à définir.

Pour la question femmes/hommes que fait-on des agenres ? Des intersexes ? Des transgenres ?

Pour la question raciale ? Où est la limite entre les « noirs » et les « non-noirs » ? Les "blancs" et les "non-blancs" ?

Si on peut concevoir exceptionnellement des réunions non mixtes, dès lors que l'on identifie clairement leurs avantages que l'on estimera supérieurs à leurs inconvénients (exemple de la libération de la parole), il nous semble qu'actuellement cette défense absolue de la non mixité est dogmatique... C'est une des raisons pour lesquelles SUD éducation 62 avait émis des réserves sur l'atelier non mixte du stage fédéral antisexiste sur le masculinisme – terme dont nous avons déjà émis une opposition sur son utilisation.

SUD éducation 62 demande à ce que toute volonté d'organiser une réunion fédérale non mixte sur quelque sujet que ce soit, soit discutée pour en définir le cadre et surtout les finalités.

On pourrait appeler à une grève des femmes au prétexte qu'il existe des grèves de précaires !

SUD éducation 62 n'est pas pour la grève des précaires mais pour une grève contre la précarité. Il ne s'agit en aucun cas de ne pas laisser les personnels précaires organiser la lutte mais il s'agit de ne pas exclure les autres personnels (titulaires) qui veulent s'engager dans cette même lutte.

De la même façon, SUD éducation 62 n'est pas pour la grève des femmes mais bien pour la grève.

Il ne s'agit pas pour nous d'un recul. Il s'agit pour nous de constituer le front le plus large qui permette d'aller vers une autre société, meilleure. Ensemble !

C'est aussi dans ce cadre que nous nous sommes opposés au terme hétéro-patriarcat dans le tract du 8 mars, comme indiqué en point 1.

SUD éducation 62 demande à ce qu'il n'y ait aucune communication sur le sujet de l'antisexisme qui ne soit pas validée en CF ou congrès

Tant que nos instances confirmeront cette argumentation, SUD éducation 62 continuera de s'exprimer dans le sens de cette contribution au niveau fédéral.

Pour SUD éducation 62, il existe des féminismes et il est normal que des divergences s'expriment au sein de la fédération. Nous rappelons que nous partageons un certain nombre de positions qui ont été validées au niveau fédéral.

Mais la tournure que prend le débat depuis quelques mois est de nature à cliver la fédération. Nous pensons qu'au contraire, compte-tenu du "climat social" nous devons faire front commun sur nombre de sujets.

Récapitulatif des demandes de SUD éducation 62 à l'ordre du jour du CF de juin 2018 sur la base de cette contribution.

SUD éducation 62 demande :

- que la CE soit mandatée pour rappeler les statuts sur les listes équipes et syndicats, et en particulier l'article 12.
- qu'il n'y ait aucune communication sur le sujet de l'antisexisme qui ne soit pas validée en CF ou congrès ;
- que toute volonté d'organiser une réunion fédérale non mixte sur quelque sujet que ce soit, soit discutée pour en définir le cadre et surtout les finalités.

Q fonctionnement des commissions

Q-1 ESR Motion proposée par les syndicats 29 ; 34 ; 86 ; 91 ; 25-39-70-90

Texte explicatif de la motion

1/ Préambule : Militantisme prescrit et militantisme réel

Une source de tension dans un travail professionnel est le paradoxe entre le travail réel et le travail prescrit. Nous savons que des travailleur.es qui ne s'en remettent qu'aux prescriptions normatives (souvent imposées par la hiérarchie) sans pouvoir ajouter leur intelligence professionnelle se retrouvent très souvent en situation de souffrance issue d'injonctions paradoxales.

Il en va de même dans les milieux militants. User d'un cadre normatif (statuts, RI, ...) de façon prescriptive sans chercher à utiliser ce cadre en bonne intelligence entraîne souvent tensions, souffrances, ... dans les structures militantes. Les Statuts et RI sont des outils qui fixent un cadre militant afin d'éviter des dérives. Mais ce cadre doit toujours être discuté en tant qu'ensemble d'outils militants et non en tant que prescription impérative à appliquer sans intelligence. Et si souplesse il doit y avoir parfois, cette dernière doit toujours être discutée, transparente et démocratique.

2/ La COM ESR

Les Statuts et RI de la fédération posent : « *Des commissions sont mises en place par le CF qui en définit les objectifs de travail* ». Au sein de la fédération Sud Education, la notion de « commission » reste ainsi floue, le "travail militant" sur un secteur (ici ESR) n'étant pas de même nature que celui sur des thématiques transversales (anti-hiéarchie, anti-sexisme, ...). Ce flou n'est pas un problème car il offre aussi de la souplesse... mais parfois demande à être précisé. C'est l'objet du texte et de la motion proposée.

La COM ESR est à l'identique de toutes les commissions... et différente des autres commissions. Le texte de Congrès de 2015 « *Motions d'orientation sur la syndicalisation et le développement dans le supérieur* » (texte non-voté mais introductif à des motions votées) rappelait la fonction particulière de la COM ESR, fonction qui expliquait les problèmes rencontrés historiquement par certains syndicats avec des camarades de l'ESR (où certains syndicats avaient l'impression, légitime, que les décisions afférentes à l'ESR se faisaient via la COM ESR sans en référer aux syndicats locaux ni aux CF).

Ayant conscience de ce problème organisationnel généré par une tension (l'isolement et la particularité militante de camarades de l'ESR poussant à chercher des ressources non au sein de leur syndicat mais au sein de la COM ESR versus la nécessité que la COM ESR ne soit pas un organe décisionnaire), les mandaté.es de la COM ESR et les camarades de la CE avaient entrepris depuis plusieurs années, consciemment et après discussion, une pratique militante cherchant à faire (re)coller la COM ESR aux instances décisionnaires de Sud Educ : textes proposés au Congrès (2012 et 2015 via différents syndicats), points posés au CF, présence au CF de camarades de l'ESR, informations récurrentes aux syndicats de ce qui se passait dans l'ESR, ...

Cependant, la COM ESR conserve une fonction particulière au regard du champ particulier de l'ESR (cf le texte de Congrès « *Motions d'orientation sur la syndicalisation et le développement dans le supérieur* »). Ceci oblige à une pratique militante souple pour faire adhérer les impératifs prescriptifs (RI et Statuts de la Fédération Sud Education) et la nécessité militante.

3/ COM ESR et CE

Si les mandaté.es de la COM ESR, qui sont à peu de chose près les mêmes depuis quelques années, avaient l'impression d'être dans une démarche de co-construction avec les camarades de la CE et les syndicats ces dernières années, depuis plusieurs mois des incompréhensions et tensions émergent entre les mandaté.es/élu.es ESR et la CE.

Ces tensions émergent d'une démarche de la CE qui apparaît paradoxalement pour les mandaté.es/élu.es ESR.

1/ La CE veut imposer aux mandaté.es de la COM ESR un fonctionnement sans la moindre souplesse vis-à-vis du cadre normatif des Commissions de Sud Education. Or la pratique impose une souplesse comme elle est pratiquée depuis plusieurs années... dans la transparence, la discussion et toujours sous contrôle des syndicats.

2/ Si la CE considère qu'une Commission n'est pas décisionnaire et n'a pas le droit d'interpeller les syndicats... elle avait mis en pratique exactement l'inverse avec les mandaté.es/élu.es ESR dans la liste de diffusion « GTMESR ».

Par soucis de ne pas générer de tensions inutiles, les mandaté.es/élu.es ESR ont récemment informé uniquement la CE (sans en informer les autres militant.es) de la décision unanime de se retirer d'une liste de diffusion « GTMESR ». Cette liste de diffusion créée par la CE suite aux dernières élections nationales ne regroupait que les élu.es et mandaté.es de l'ESR et la CE. La fonction de cette liste de diffusion a été vue de façon différente par la CE et les mandaté.es/élu.es ESR. Les mandaté.es /élu.es ESR avaient l'impression d'apparaître comme un sous-groupe décisionnaire pour la CE. Or le GTMESR n'avait aucune fonction politique ... et après différentes tentatives d'éclaircissement, l'intégralité des mandaté.es /élu.es ESR ont décidé de se retirer collectivement de cette liste de diffusion.

----- Mail envoyé à la CE par les mandaté.es /élu.es ESR le 05/04/2018 -----

Nous n'envoyons ce mail qu'à la CE pour ne pas provoquer de débats et tensions au sein de la fédération. La liste GTMESR a été créée pour gérer des aspects techniques en relations avec les élu.es de l'ESR ou mandaté.es de l'ESR. Il s'avère que malgré plusieurs alertes de mandaté.es de la COM ESR, la CE continue à envoyer des mails à orientation politique à cette liste sans questionner en direct la COM ESR (liste SUDSUP) ou les équipes syndicales (listes SYNDICAT ou EQUIPE). Pour exemple, le mail de la CE ce mercredi 4 mars demandant avis avant 17h sur une position intersyndicale qui aurait dû être envoyée plus largement pour un réel fonctionnement et décision démocratique. En effet, il y a toujours des camarades sur ces listes qui répondent, et qui donnent ainsi le sentiment plus général de SUD Educ (et même si le résultat aurait été le même dans ce cas précis, bien sûr !).

La liste GTMESR ne doit pas avoir de fonction politique car elle regroupe des camarades qui n'ont aucun mandat de ce type. De plus la plupart des élu.es ou mandaté.es n'ont aucune décharge leur permettant d'assurer un suivi permanent de cette liste .

Devant l'incompréhension visible entre la CE et les cosignataires de ce mail, il paraît préférable que nous arrêtons de faire fonctionner cette mail liste. Donc nous décidons collectivement de nous en désinscrire et pensons que la CE comprendra notre démarche.

-----FIN DU MAIL-----

4/ Pour la suite

La CE critique un mail envoyé par un mandaté de la COM ESR à la liste de diffusion SYNDICATS (mail envoyé avec accord des membres de la COM ESR). Pourtant cette pratique n'est pas nouvelle, même si elle n'est pas fréquente : la COM ESR s'est déjà autorisée à interpeller directement les syndicats via la liste « syndicats » pour avis sur une proposition qui semblait parfaitement évidente et cohérente avec notre ligne politique, par soucis de transparence et du fonctionnement de la fédération.

La COM ESR a besoin de cette souplesse pour arriver à concilier les nécessités militantes liées à l'ESR et le cadre statutaire au sein de Sud Education. Mais ce sont les syndicats qui décident.

Donc nous proposons une motion au Conseil Fédéral.

Motion proposée au vote (qui ne fait que formaliser la pratique de ces dernières années)

L'ESR est un champ de syndicalisation particulier de Sud Education comme cela a été discuté lors du Congrès de 2015. Si la COM ESR doit respecter le cadre fonctionnel de toutes les Commissions, ce respect doit se faire en bonne intelligence et souplesse.

Au regard du nombre de décisions et souvent des courts délais pour les prendre (réunions convoquées par le ministère ; CTMESR, CNESER et CTU ; communiqués intersyndicaux de l'IS ESR ; ...) il est nécessaire que la COM ESR puisse continuer à user de la même pratique que ces dernières années.

1/ Lorsqu'une décision est à prendre, la COM ESR doit pouvoir en discuter en son sein. Si une décision apparaît consensuelle sur la base des orientations politiques de la fédération au sein de la COM ESR, et si les délais l'exigent,

cette décision peut être proposée directement par les mandaté.es/élus ESR aux syndicats pour avis via la liste « syndicats ».

2/ Les mandaté.es /élus ESR n'ont pas de fonctions politiques décisionnaires et les décisions doivent se discuter dans un cadre le plus basiste possible ; à minima via la liste de diffusion « sudsupadh », sachant que plusieurs syndicats et la CE sont abonnés à cette liste.

3/ Si au sein de la COM ESR et/ou au sein des syndicats il n'y a pas de consensus, la COM ESR ou la CE portera le sujet en discussion au CF.

4/ S'il y a consensus au sein de la COM ESR et pas d'avis opposé de syndicats, et si les délais l'exigent, la COM ESR et/ou la CE seront légitimes pour considérer cette proposition comme portant l'orientation fédérale indépendamment d'un avis du CF et pourront la communiquer aux instances concernées (réunions ministérielles, CTMERSR, CTU, CNESR, Intersyndicale ESR, ...).

R Soutien juridique / financier

R-1 Participation aux frais de justice d'Armelle Mabon

Sudéducation 56 demande à ce que soit mis à l'ordre du jour du prochain CF une question de « solidarité » pour participation aux frais de justice d'Armelle Mabon, enseignante-chercheuse à l'Université Bretagne Sud, qui, en tant que membre du jury s'est aperçue que l'Université ajournait à tort des étudiants avec l'application d'une double-validation inscrite dans un règlement d'examen qui n'a jamais été voté alors que le directeur d'UFR prétend l'inverse. Depuis juillet 2016, Armelle Mabon a alerté les différentes instances, les étudiants concernés également y compris les syndicats étudiants mais à défaut de mobilisation, il a fallu déposer des requêtes au TA. Elue au CNESER, Armelle Mabon a eu la confirmation que cette double-validation était illégale mais le ministère n'a jamais adressé le moindre écrit escomptant sans doute que le TA allait donner raison aux étudiants et à Armelle Mabon. Voici ce qu'écrivit le rapporteur public dans ses conclusions : "Il n'y a donc pas besoin de s'interroger sur la recevabilité des deux dernières requêtes qui, en l'espèce, était extrêmement douteuse pour des raisons très différentes". C'est scandaleux. De plus il ne s'est pas rendu compte qu'une étudiante avait un avocat et dans ses conclusions il confond les étudiants... Il présente Armelle Mabon comme l'historienne qui attaque son université dans le cadre de ses recherches sur un massacre de tirailleurs « sénégalais ». Bref c'est méfiez-vous de cette personne. Une troisième étudiante va passer au TA en juin et on peut espérer que les juges vont s'apercevoir que la requête n'est pas plus douteuse que les autres. En effet, Alicia a redoublé son master 1 car n'a pas validé son semestre 1 mais par contre elle avait plus de 10 au semestre 2. En redoublant elle valide son semestre 1 donc normalement c'est bon elle a son année. Et bien non à cause de la double validation, elle a dû repasser des UE du second semestre...

Non seulement les juges du TA ont rejeté la requête mais ont condamné Armelle Mabon à payer 750 euros (voir jugement) à l'UBS.

Armelle Mabon est contrainte par le jugement de première instance de prendre un avocat; l'appel est déposé ce 31 mai. D'autres étudiants vont être victimes de cette double-validation contraire à la semestrialisation obligatoire. Ce genre de problème vient de l'autonomie des universités....

L'intersyndicale a écrit à la ministre mais le ministère qui sait parfaitement que c'est illégal a laissé le TA juger, et voilà le travail...

Armelle Mabon a par ailleurs déposé plainte pour harcèlement moral et faux en écriture publique, a été contrainte de déposer un autre recours au TA puisque son directeur lui a retiré de son service des heures effectuées correspondant à des heures complémentaires non payées. Une étude est en cours par un avocat pénaliste pour la saisine du juge d'instruction avec constitution de patrie civile.

Une demande de protection fonctionnelle a évidemment été rejetée, un recours est en cours d'instruction...

Frais engagés à ce jour :

Etude dossier harcèlement , faux en écriture publique, fraude aux examens dans le cadre d'un diplôme national : 720 euros +120

Recours protection fonctionnelle harcèlement : 960 euros

Condamnation TA (étudiants) : 750 euros

Frais appel avocat : 1200 euros

Soit 3750 euros

A prévoir :

Frais avocats pour la saisine du juge d'instruction avec la constitution de partie civile : 1500 + caution...

Une contribution de 3000 euros est demandée dès lors qu'il s'agit des droits bafoués des étudiants qui se sont retrouvés démunis et que seul un membre de jury possédait les informations pour pouvoir mettre en difficulté l'administration qui s'est autorisée à faire croire à un vote qui n'a jamais existé. Elle est donc attaquable de ce fait mais aucun étudiant n'a osé déposer plainte...ce qui peut se comprendre....

Pour information, Armelle Mabon a été condamnée à verser 1000 euros à son université suite au rejet de sa protection fonctionnelle dans le dossier Thiaroye44 (voir PJ CAA et mémoire rapporteur public). Se sont ajoutés les frais pour le Conseil d'État (archive caviardée) et les frais d'avocat pour la diffamation publique et la protection fonctionnelle). Elle a bénéficié d'un soutien de Solidaires compte-tenu de la cause défendue

R-2 Demande d'aide fédérale pour un refus d'imputabilité au service

d'un accident de travail relatif à des pressions hiérarchiques et risques organisationnels (risques psycho-sociaux).

Depuis plusieurs mois, Sud éducation 49 accompagne un camarade professeur, militant et syndiqué chez nous. Fin novembre, suite un entretien durant lequel le principal du collège, a tenu des propos difficiles à entendre notre camarade a dû se mettre en arrêt, à ce jour il n'a pas repris le travail. Sur les conseils et avec l'accompagnement de SUD éducation 49, il a fait une déclaration d'accident de service. Après prise de l'avis de la Commission de Réforme, le recteur a réfuté l'imputabilité au service. SUD éducation 49 ne siégeant pas à la commission de réforme a tout de même pu défendre le cas en qualité de défenseur syndical. Nous avons, le camarade et le syndicat décidés d'essayer d'aller au bout de la démarche y compris en portant le dossier au contentieux. Dans un premier temps SUD éducation 49 a aidé notre camarade à rédiger un recours gracieux auprès du recteur pour contester cette décision tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, la commission de réforme ne s'est pas tenue régulièrement : le psychiatre expert qui a « expertisé » notre camarade était présent lors de la commission au côté du médecin généraliste. Il a assisté à la commission et a pris la parole mais n'a pas signé le PV. Il n'y avait donc pas officiellement de spécialiste de l'affection lors de la commission de réforme.

Sur le fond, la commission de réforme a rendu un avis défavorable contestant le côté accidentel en niant les risques organisationnels. L'expert psychiatre a expertisé pour trouver « un état antérieur ».

Les problèmes liés aux commissions de réforme sont récurrents dans l'éducation nationale.

Il nous semble que ce cas illustre bien les dysfonctionnements des Commissions de Réforme qui sont incapables de jouer leur rôle, en particulier dans le cadre des risques organisationnels. Notre camarade souhaite que son cas individuel puisse servir l'intérêt collectif.

Il nous semble que cette affaire revêt un intérêt national. Selon nous, Solidaires aurait intérêt, au niveau national, à agir parce que la reconnaissance des risques organisationnels dans la fonction publique notamment est un véritable enjeu syndical qui dépasse le cas présent. De plus, c'est à notre connaissance l'un des premiers cas de refus d'imputabilité au service suite à la promulgation de l'article 21 bis.

Agir au niveau de Solidaires ouvrirait la possibilité de mettre en lien les différentes situations pour mieux démontrer la stratégie de l'employeur-État et en quoi ce management relève d'un choix réfléchi.

SUD éducation 49 suit depuis plusieurs mois le dossier avec plusieurs militant·e·s impliqué·e·s. SUD éducation 49 s'est engagé à prendre à sa charge l'intégralité des frais de déplacement de ses militant·e·s ainsi que du camarade pour tous les rdv à Solidaires et au cabinet d'avocat qui seront nécessaire. De plus, le syndicat s'est engagé à participer à hauteur de 1000€ pour les frais d'avocat.

Nous avons sollicité une aide auprès de Solidaires par notre Solidaires local.

Cependant, nous sollicitons également une aide auprès de la fédération SUD éducation, pour participer aux frais d'avocats qui seraient engagés. Nous n'avons à l'heure actuelle pas de devis précis des honoraires, mais habituellement c'est autour de 3000€. Nous demandons une aide de 1000€. Si cela venait à être insuffisant, nous reviendrons vers le CF ultérieurement. Si cela venait à être trop, nous reverserons la différence.

Nous souhaitons également que notre demande d'aide auprès de Solidaires national (via notre Solidaires local) soit appuyée par la fédération SUD éducation.

R-3 Prise en charge amende « péage ouvert » - O4

Sud éducation 04 souhaite mettre à l'ordre du jour du CF une affaire concernant une affaire de sous pour une militante de SudEduc04.

Nous sommes confrontés à un problème inédit pour nous et nous demandons de l'aide. Deux militantes (une de Sud éducation 04 et l'autre d'une autre structure externe à Solidaires 04) ont participé à une action de soutien à la lutte NDDL en juin 2016 (c'était aussi la période de lutte contre la loi travail et les actions s'enchaînaient à cette époque-là).

Cette action était une opération péage ouvert.

Ce type d'action avait déjà eu lieu dans le 04 par le passé mais la réaction de Vinci elle, est inédite ici. Après une première condamnation fin 2016, l'affaire a eu des suites (voir compte rendu du comité de soutien ci-dessous).

Notre crainte est qu'elles risquent de lourdes amendes et que ni Solidaires 04, ni Sud éducation 04 ne pourront faire face à de telles sommes et nous ne voulons pas laisser nos camarades dans la merde !

Il nous semble qu'il existe au niveau de la fédération Sud éducation une caisse de solidarité. Nous souhaiterions donc y faire appel et que ce point soit prévu à l'ODJ du CF de juin. Notre demande concerne un vote "progressif" sur l'aide allouée. 500, 1000, 1500,... Elle concerne aussi le fait d'interpeler Solidaires National à ce sujet car il nous semblerait plus logique que ce soit Solidaires qui soit mis à contribution. Nous avons envoyé un mail au secrétariat national et nous attendons leur réponse. Il est évident que la somme que nous demanderons à la fédération dépend de la réponse de Solidaires et de l'ampleur de l'amende.

Nous vous tendrons au courant par mail de la réponse de Solidaires et de la condamnation.

Merci d'avance. Sudement, SudEducation 04

Compte rendu du comité de soutien:

Voici le cr de la réunion du 8 mai pour préparer défense des 2 militantes anti aéroport ayant participé à tractage au péage de Sisteron en juin 2016.

Rappel:

- elles sont convoquées le 5 juin 2018, 14h au TGI de Digne les Bains
- Vinci Escota réclame : 2244 € de préjudice économique

2000 € de dommages et intérêts

1500 € au titre de l'article 475 1 du CPP

soit une somme 5744 €...

1) nous étions demandés si la procédure était légale vu qu'elles avaient déjà été condamnées en 2016 à 80 € chacune, s'il était possible de rejuger l'affaire. La réponse donnée par l'avocat présent, Benoît Candon, à la réu est oui, c'est la suite de la procédure: les 2 "justiciables n'ont pas accepté en 2016 la "composition pénale" proposée par Vinci qui leur réclamait 1000 € à chacune donc Vinci continue sa demande de dédommagement (voilà ce que j'ai compris)

2) l'avocat Candon de Marseille va s'occuper de la défense (pour 1000 € environ) , il centrera sa défense sur le fait qu'elles n'ont pas levé les barrières, ce qu'elles ont toujours affirmé depuis le début. Le risque est que le juge estime qu'elles portent la responsabilité de la totalité des actes du groupe; la défense étant qu'il s'agissait d'un groupe informel et éphémère "vinci degage 04" : appel à l'action lancé sur manif ou nuit debout, les gens ne connaissaient pas l'identité des autres.

3) il a été décidé pour affirmer cette notion de groupe éphémère de ne pas les accompagner au tribunal, ni de faire de rassemblement, un simple accompagnement au café du coin ou chez colette...

4) tout ceci a un coût : 5750 + 500(avocat) = 6250 €, l'une des justiciables étant sûre d'avoir les 500€ de l'aide juridictionnelle

5) une caisse de solidarité a été mise en place il y a un mois sur le pot commun, voici le lien : www.lepotcommun.fr/pot/kudlzugs sous le nom " Solidarité avec Nathalie et Brigitte".

on doit être aux alentours des 270 €

6) l'avocat n'est pas sûr de l'issue favorable....